

Rapport annuel 2003

CFDD – CONSEIL FEDERAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**Rue des Aduatiques 71-75, 2e étage, 1040 Bruxelles
téléphone: 02-743.31.50, fax: 02-743.31.59
e-mail: mail@frdo-cfdd.be
site web: <http://www.frdo-cfdd.be/>**

L'assemblée générale du CFDD a approuvé ce rapport le 19 février 2004, en exécution de l'article 11, §5 de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

TABLE DES MATIERES

Préface	3
1. Objectifs et composition du CFDD	4
1.1. Mission et tâches	4
1.2. Composition et structure.....	4
1.2.1. L'Assemblée générale	6
1.2.2. Le Bureau	6
1.2.3. Les groupes de travail	6
2. Avis	7
2.1. Mémoire.....	8
2.2. Coopération au développement	9
2.3. Normes de produits	11
2.4. Energie et climat.....	12
2.5. Multilevel governance.....	13
2.6. Stratégie de consultation	14
3. Forums et activités d'information.....	15
3.1. Forums.....	15
3.1.1. Symposium	16
3.1.2. Tables rondes et audition	16
3.2. Activités d'information.....	17
3.2.1. CFDD-Info	17
3.2.2. Site Web	17
3.2.3. Billy Globe	18
3.2.4. Presse.....	18
3.3. Recherches et études.....	18
3.4. Représentation et contacts.....	18
3.4.1. Au niveau international.....	18
3.4.2. Réseau international.....	20
3.4.3. Au niveau national	20
3.5. Entreprise Ecodynamique	21
4. Organisation et structure.....	21
4.1. Assemblées générales	21
4.2. Bureaux	23
4.3. Groupes de travail	23
4.3.1. Stratégies de durabilité.....	25
4.3.2. Energie et Climat.....	25
4.3.3. Relations internationales	26
4.3.4. Normes de produits	26
4.3.5. Recherche scientifique	26
4.3.6. Sensibilisation et communication	27
4.4. Secrétariat	27
5. Rapport financier.....	28
Annexes	
Annexe 1. Liste des membres 2003.....	31
Annexe 2. Présences aux assemblées générales 2003	34
Annexe 3. Liste des avis 1994 – 2003.....	38

Préface

A plusieurs égards, 2003 fut une année particulière pour le CFDD. Le nombre de demandes d'avis baissa par rapport aux années précédentes ; ce qui n'est pas une chose extraordinaire pour une année d'élections. Le Conseil y vit l'opportunité de formuler plus d'avis d'initiative, d'évaluer en profondeur son travail et de l'adapter là où cela s'avérait nécessaire. Indubitablement, la décision la plus importante fut celle sur la composition du Bureau. En effet, il fut décidé qu'à partir de 2004, les organisations membres délégueraient au Bureau un représentant ayant une responsabilité politique. Ceci montre que le développement durable prend toujours plus d'importance comme cadre politique et que les représentants des grands groupes sociétaux de notre pays estiment important d'adopter des positions ensemble.

En tant que conseil d'avis de l'autorité fédérale, une de nos ambitions doit être de formuler des propositions visant à réduire le fossé de mise en œuvre entre les engagements internationaux et la politique de développement durable. Les avis d'initiative offrent la possibilité de mettre l'accent sur des questions qui nous intéressent en particulier. Dans son mémorandum au nouveau gouvernement, le Conseil met en avant un certain nombre de priorités ayant trait à la politique de développement durable. Dans les trois avis suivants, le Conseil fait des propositions concrètes à propos de thèmes spécifiques. D'abord, sur l'importance d'une plus grande collaboration entre les différentes autorités de notre pays. Le concept de *Multi-level governance* doit permettre à la Belgique d'intervenir d'une manière plus efficace dans un contexte de mondialisation, de mieux diriger celle-ci et d'élaborer pour 2005 une stratégie "nationale" de développement durable. Dans un deuxième avis, le Conseil se penche sur le nombre grandissant de consultations publiques et sur le besoin d'une stratégie de consultation. Dans un dernier avis, le Conseil présente une série de mesures « *no regret* » en matière de politique climatique. Une problématique pour laquelle le CFDD demande, depuis dix ans déjà, plus d'attention de la part de l'autorité.

Le Conseil a aussi décidé cette année d'examiner de manière approfondie son travail. Ce fut une expérience positive qui eut pour résultats différentes propositions visant à en améliorer la qualité. De cette évaluation, il est apparu, entre autres, que les membres sont confrontés, dans les différents conseils, à une augmentation des demandes d'avis. Pour maintenir la charge de travail réaliste, il fut décidé que les organes politiques accorderont plus d'attention à la définition des priorités pour les groupes de travail. Ceci doit permettre aux membres de disposer du temps nécessaire pour préparer des avis avec une attention pour les trois piliers du développement durable et de tendre vers des positions communes. En vue d'assurer la qualité des avis, une méthode à suivre fut approuvée.

Le Conseil a également jugé utile d'accorder à l'avenir plus d'attention aux rencontres internationales en matière de développement durable ; et ce, afin d'être plus rapidement au courant des nouveaux développements et de pouvoir réagir de manière plus pro-active. La participation à certaines de ces conférences dans le cadre de la délégation belge contribue à une construction de capacité nécessaire dans le chef des membres et des collaborateurs du secrétariat. C'est pourquoi, il fut aussi décidé d'investir davantage dans le développement d'un réseau de connaissance. Ainsi, le CFDD est impliqué de près dans un forum de concertation entre des conseils européens de développement durable. Pour renforcer le réseau entre conseils dans notre propre pays, le CFDD a rendu visite aux sept autres conseils nationaux et régionaux.

Les années précédentes, le CFDD s'est peu à peu fait une place en tant que forum *multistakeholders* dans le paysage des conseils d'avis. A l'occasion de ses 10 ans, nous présentons dans ce rapport annuel quelques graphiques couvrant la période entière d'existence du CFDD. Il apparaît de ces informations que de plus en plus de ministres font appel au Conseil pour la formulation d'avis ou pour l'organisation de tables rondes. Sur 10 ans, le Conseil a approuvé 107 avis, dont 72 % avec consensus. La participation moyenne aux groupes de travail des grands groupes-cibles reste relativement constante. Ce qui témoigne d'une confiance dans le Conseil. La reconnaissance politique et sociétale grandissante du CFDD ne doit cependant pas mener à de l'autosatisfaction. La célébration de nos dix ans, qui se fera en 2004, offrira un moment approprié pour continuer à réfléchir d'une manière critique et créative à la réalisation de notre mission.

Theo Rombouts, Président

1. Objectifs et composition du CFDD

1.1. Mission et tâches

Le Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique fédérale de développement durable. Le CFDD a par ailleurs une fonction de forum et de sensibilisation. Il est composé de représentants de divers groupes sociétaux (*multistakeholders*) et prend en compte, dans la formulation de ses positions, les dimensions économiques, sociales et écologiques d'une problématique.

Lors de l'élaboration de ses avis, le Conseil porte aussi une attention particulière à la mise en œuvre d'engagements internationaux de la Belgique, tels que l'*Action 21*, la *Convention sur le climat* et la *Convention sur la diversité biologique*. Ces engagements forment le résultat de la *Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement* (la CNUED) qui s'est tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro. La *Déclaration* et le *Plan de Mise en Œuvre* qui furent adoptés lors du Sommet mondial sur le Développement durable de Johannesburg en 2002 constituent aussi des engagements importants pour le Conseil. Il en est de même de la *Stratégie européenne de développement durable* qui se compose de plusieurs documents, entre autres des Conclusions du Sommet européen de Göteborg (2001).

Le CFDD a été créé en 1997 en remplacement du Conseil National du Développement Durable (CNDD) qui fonctionnait depuis 1993. Le Conseil a été constitué par la loi du 5 mai 1997. Cette loi régit la coordination de la politique fédérale en matière de développement durable. La *Commission Interdépartementale du Développement Durable* et le *Service public de programmation Développement Durable* jouent un rôle important dans l'élaboration de cette politique. Tous les quatre ans, la *Commission Interdépartementale du Développement Durable* et le *Bureau fédéral du Plan* préparent un plan fédéral de développement durable. Ils procèdent entre autres d'après le rapport fédéral sur le développement durable, rédigé tous les deux ans par la *Task Force Développement durable* du *Bureau fédéral du plan*.

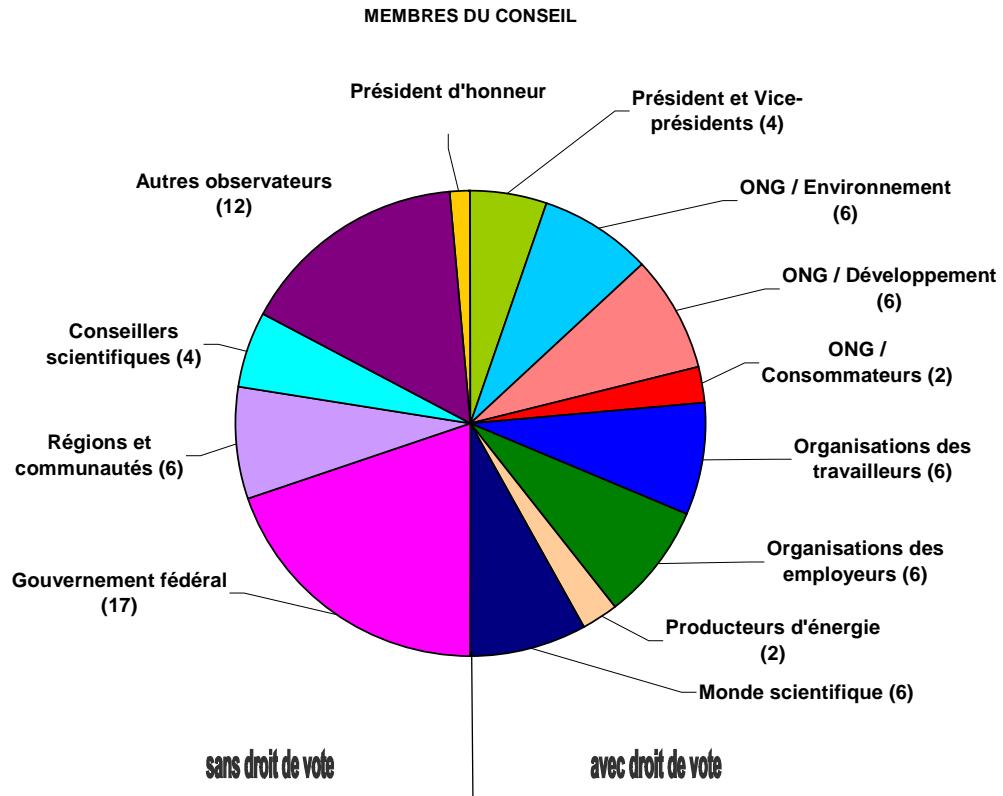
Le CFDD donne des *avis* au sujet de cette politique, tant à la demande des gouvernement et parlement fédéraux que de sa propre initiative. Le Conseil a également reçu deux missions spécifiques d'avis dans le cadre de la *Loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé* et de la *Loi du 25 mai 1999 relative à la Coopération internationale belge*.

Le CFDD a aussi une fonction de *forum*. Il stimule débat sur le développement durable en organisant, par exemple, des symposiums. Des experts, des représentants des pouvoirs publics et d'organisations sociétales ainsi que le public ont ainsi la possibilité d'explicitier des points de vue et de dialoguer. Le Conseil met ensuite à profit les résultats de ces échanges lors de la formulation de ses avis. A côté de cela, le Conseil organise régulièrement, en collaboration avec des ministres, des tables rondes sur des dossiers concernant le développement durable.

Enfin, le Conseil est également investi de la tâche de *sensibiliser* les organisations et les citoyens au développement durable. Il dispose de son propre site web et publie un trimestriel, le CFDD-Info.

1.2. Composition et structure

Les membres du Conseil sont issus de divers groupes sociétaux: des organisations actives en matière d'environnement, des organisations actives en matière de coopération au développement, des organisations de consommateurs, de travailleurs et d'employeurs, de producteurs d'énergie et du monde scientifique. Des représentants du gouvernement fédéral, des régions et communautés, de conseils environnementaux et de conseils sociaux-économiques sont membres observateurs du CFDD.



Graphique 1 : Composition du Conseil par groupe membre.

Suivant la Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable (art. 12, §1), le CFDD est constitué comme suit :

- a. un président d'honneur, S.A.R. le Prince Philippe,
- b. un président,
- c. trois vice-présidents,
- d. six membres d'ONG pour la protection de l'environnement,
- e. six membres d'ONG de coopération au développement,
- f. deux membres d'ONG de consommateurs,
- g. six membres d'organisations de travailleurs,
- h. six membres d'organisations d'employeurs,
- i. deux membres représentant les producteurs d'énergie,
- j. six membres du monde scientifique,
- k. un représentant de chaque Secrétaire d'Etat ou Ministre fédéral,
- l. un représentant de chaque Région et de chaque Communauté.

Tous les membres, à l'exception des catégories k et l (représentants des autorités), sont nommés par le Roi, sur proposition du gouvernement, pour un mandat renouvelable de 4 ans.

Le Conseil a encore décidé d'inviter un certain nombre de personnes en qualité d'observateurs:

- un représentant des conseils suivants compétents pour les questions environnementales et socio-économiques (Règlement d'ordre intérieur, art. 2, § 2):
 - ◇ Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen,
 - ◇ Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable,
 - ◇ Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale,
 - ◇ Conseil économique et social pour la Région de Bruxelles-Capitale,
 - ◇ Conseil Central de l'Économie,
 - ◇ Sociaal-economische Raad van Vlaanderen,
 - ◇ Conseil économique et social de la Région wallonne,
 - ◇ Comité national de l'Energie;

- quatre conseillers scientifiques (R.O.I., art. 13, § 1);
- un représentant du Bureau fédéral du plan (décision de l'assemblée générale du 29 mai 1998) ;
- un représentant de la Commission Interdépartementale de Développement Durable (décision de l'assemblée générale du 28 octobre 2000).
- un représentant du Service public de Programmation Développement durable (décision de l'assemblée générale du 18 février 2003).

Au total, le Conseil compte 78 membres dont trente-huit sont des représentants autorisés à prendre part aux votes (catégories b à j inclus). Ceux-ci sont choisis par le gouvernement sur une liste double proposée par leurs organisations représentatives. Vous trouverez à l'annexe 1 la composition du CFDD au 31 décembre 2003.

Les lignes de force de l'organisation et du fonctionnement du CFDD sont reprises dans le *règlement d'ordre intérieur*. Celui-ci a été fixé par l'Arrêté Royal du 10 août 1998 (publié au Moniteur Belge du 23 septembre 1998).

1.2.1. L'assemblée générale

L'assemblée générale, dans laquelle sont représentés tous les membres avec et sans droit de vote, se réunit en moyenne cinq fois par an. L'assemblée du conseil approuve les avis, décide de l'organisation d'activités de forum, prend la décision finale concernant le rapport annuel, le rapport financier, le budget et le programme des groupes de travail. Les rapports de l'assemblée générale sont publics.

1.2.2. Le bureau

Le *bureau* est constitué du président d'honneur (dont le représentant assiste aux réunions), du président, des vice-présidents, d'un représentant de chacun des groupes suivants: les ONG pour la protection de l'environnement, les ONG pour la coopération au développement, les organisations de travailleurs et d'employeurs. Les dirigeants du secrétariat prennent part aux réunions et en établissent les rapports. Le bureau se charge entre autres de la préparation et du suivi de l'assemblée générale, de la transmission des projets d'avis des groupes de travail à l'assemblée générale, de la présentation à cette assemblée du rapport annuel et du rapport financier pour approbation, de la sélection du personnel, de la prise de décisions pratiques importantes et de la direction du secrétariat. Le bureau se réunit chaque mois.

1.2.3. Les groupes de travail

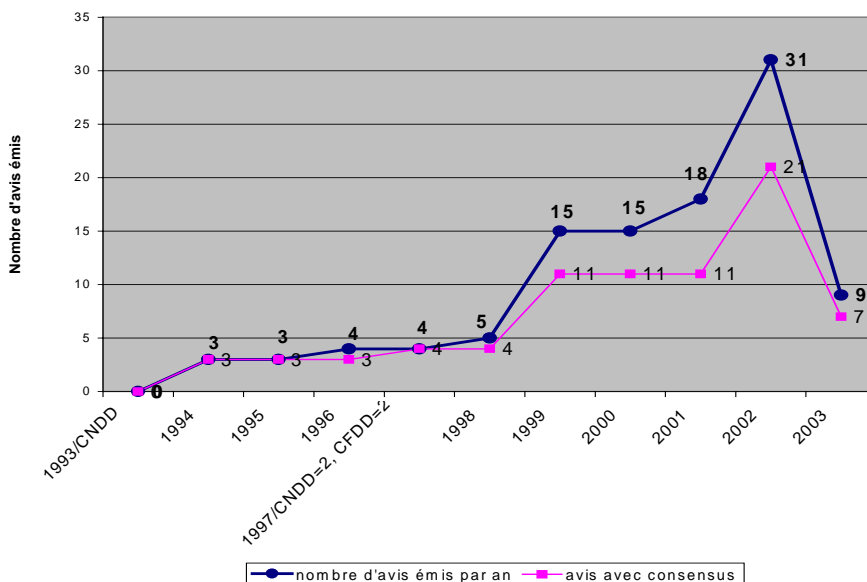
Les groupes de travail préparent les avis, les tables rondes et les activités de forum chacun pour ses matières. Il y a six groupes de travail actifs: *Stratégies de durabilité, Energie et climat, Relations internationales, Normes de produits, Recherche scientifique et développement durable* et *Sensibilisation et communication*; un groupe de travail fonctionne "ad hoc" : *Biodiversité et forêts*. Ces groupes de travail sont constitués de membres du Conseil ou de suppléants et d'experts désignés par eux.

Les groupes de travail peuvent inviter en permanence des fonctionnaires et d'autres experts. L'assemblée générale désigne les présidents des groupes de travail, sur proposition du bureau. Les groupes de travail préparent les avis de façon approfondie, de sorte que l'assemblée générale ne doive plus que régler quelques points difficiles. Chaque groupe de travail est secondé par au moins un membre du personnel du secrétariat.

2. Avis

En 2003, le CFDD a formulé un mémorandum au nouveau gouvernement et huit avis: trois en coopération au développement, deux en matière de normes de produits, un en énergie et climat, un avis sur l'intégration verticale du développement durable et un avis sur une stratégie de consultation.

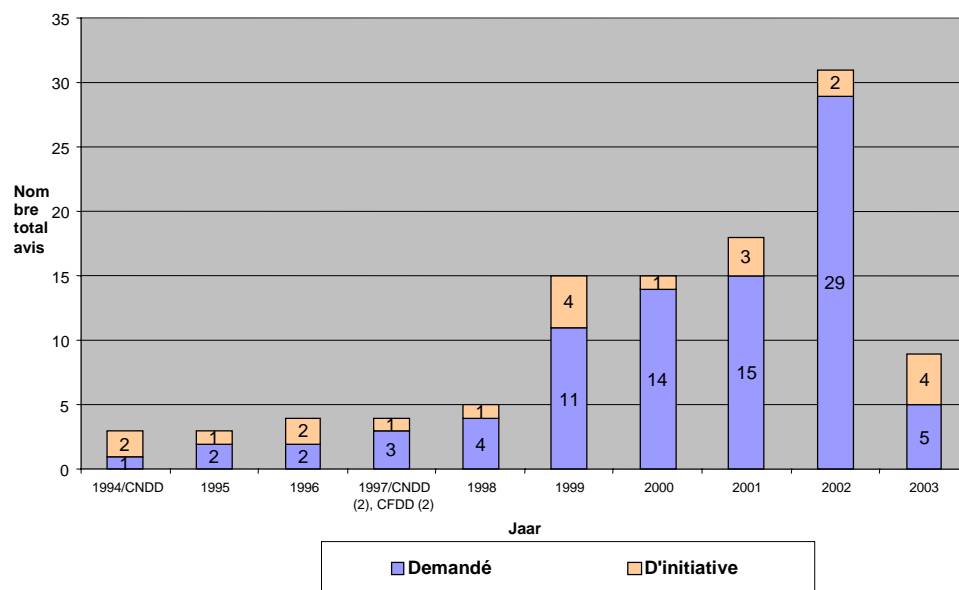
Pour des questions de timing, le Conseil a dû refuser deux demandes d'avis: une première demande du Ministre de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur l'intégration du développement durable et de l'environnement dans les travaux de la Convention européenne (14 février)¹; et une autre demande émanant du Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, sur un projet d'arrêté royal visant la création du Fonds de l'Economie sociale et durable (18 mars 2003).



Graphique 2 : Nombre d'avis par an en comparaison avec le nombre d'avis de consensus.

Le nombre d'avis rendus par le Conseil a augmenté continuellement pendant ces dernières années. Plus de la moitié des avis du Conseil ont été rendus les trois dernières années. Ceci montre indubitablement l'importance croissante que l'autorité accorde à la participation de la société civile à la politique de développement durable. En 2003, le nombre d'avis approuvés par consensus s'est élevé à 79 % (7 avis sur 9). Sur une période de 10 ans, la moyenne se situe à 72 %. Ce qui n'est pas de moindre importance pour un conseil composé de nombreux *stakeholders* et qui tient compte des différentes dimensions du développement durable. Il apparaît aussi que plus les membres disposent de temps pour préparer un avis, plus les possibilités sont grandes de parvenir à un consensus.

¹ Il a cependant organisé sur le sujet et en collaboration avec les conseils environnementaux régionaux, l'audition de Mr Jean-Luc Dehaene (voir page 15).



Graphique 3 : Nombre total d'avis depuis 1994 avec comparaison avis demandés/d'initiative.

L'année passée cependant, le nombre de demandes d'avis était plus bas que les années précédentes. Les élections fédérales expliquent ceci. Les ministres d'un gouvernement sortant ne demandent normalement plus d'avis les derniers mois de la législature. Il faut aussi attendre un peu avant que les nouveaux ministres aient fixé les priorités ou plans politiques pour lesquels ils souhaitent demander un avis au CFDD. Le Conseil a saisi cette occasion pour rendre un certain nombre d'avis d'initiative visant à réduire le fossé entre les engagements internationaux et la politique. Il s'agit du mémorandum au nouveau gouvernement, un avis cadre sur la réduction des gaz à effet de serre (mesures *no regret*), un avis présentant des propositions pour arriver à une intégration verticale de la politique (*multi-level governance*) et enfin, un avis sur la nécessité de développer une stratégie pour les consultations publiques.

Ci-dessous, le CFDD présente une synthèse des avis qu'il a rendus en 2003. Il donne ensuite un aperçu du suivi que le gouvernement a réservé à ces avis. Ceci se base sur les rapports que les Ministres, ou leurs représentants, ont pris l'habitude de venir faire chaque année à la première assemblée générale du Conseil (février). Cette année, Mr De Lobel, représentant de Marc Verwilghen, Ministre de la coopération au développement, est venu présenter le suivi des avis en la matière. Freya Van den Bossche, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Consommation et du développement durable, a présenté le suivi de tous les autres avis.

2.1. Mémorandum

Le Conseil a adressé son mémorandum au nouveau gouvernement dans le but de dynamiser la politique en matière de développement durable. Il y a souligné comme il est important d'avoir une intégration des trois piliers et que tous les ministres fédéraux considèrent le développement durable comme ressortant de leur responsabilité effective et que toutes les politiques soient menées dans une perspective de durabilité. Il a ensuite mis en avant quelques propositions politiques thématiques comme fer de lance pour une politique de développement durable et demandé une plus grande utilisation des instruments économiques.

Energie et Climat: le Conseil a demandé, entre autre, s la finalisation du Plan climat national. Ce Plan devrait donner la priorité aux mesures structurelles en faisant appel aux instruments fiscaux et non fiscaux. Il a insisté sur la mise en place rapide de la Commission nationale Climat et la concrétisation d'un plan national de mobilité couvrant tous les modes de déplacement.

Politique de produits: le CFDD a souligné l'importance d'une collaboration pro-active de la Belgique à une politique européenne de pointe en matière de produits. Selon lui, les divers instruments régulateurs, économiques et socio-économiques doivent être mieux harmonisés. Les produits durables devraient être financièrement plus attractifs. Le Conseil a aussi insisté sur la mise en œuvre et l'amélioration du plan national environnement santé.

Relations internationales: le Conseil a ensuite mis en exergue l'importance d'une implication plus active des organisations de la société civile dans tous les aspects de la politique et la prise en compte des conséquences des politiques et des modes de consommation et de production belges sur les autres pays du Nord et du Sud. En matière de commerce international, et plus particulièrement dans le cadre du *Doha Development Agenda*, le Conseil a plaidé pour la mise en œuvre des accords existants et la réussite des négociations en cours.

Le CFDD a enfin formulé plusieurs recommandations pour une meilleure administration en matière de développement durable: poursuite de l'application du premier Plan fédéral de développement durable et renforcement de l'intégration horizontale entre les différents domaines politiques fédéraux. Le Conseil est par ailleurs convaincu qu'une Conférence interministérielle sur le développement durable pourrait jouer un rôle très utile en la matière, en particulier pour l'élaboration d'une stratégie « nationale » d'ici 2005. Le Conseil a terminé son mémorandum en proposant quelques moyens de mise en œuvre de la politique de développement durable.

Suivi:

La ministre du développement durable propose au Conseil de faire une évaluation du travail de celle-ci à mi-chemin à l'automne 2005. La Ministre parcourra et commentera le contenu du mémorandum avec le Conseil qui sera invité à commenter à son tour le travail de la Ministre.

2.2. Coopération au développement

Le CFDD a formulé trois avis en matière de coopération au développement. Ces trois avis avaient trait aux notes stratégiques formulées par la Direction générale de Coopération au Développement (DGCD). En effet, afin de rendre plus opérationnelle l'action de la coopération au développement belge, la loi du 25 mai 1999 sur la coopération internationale prévoit que des notes stratégiques soient établies pour cinq secteurs d'action (agriculture, soins de santé de base, enseignement et formation, construction de la paix et infrastructures de base), pour trois thèmes transversaux (environnement, genre et économie sociale) et pour chaque pays partenaire de la Belgique. La loi prévoit aussi que le CFDD rende un avis sur ces notes. En 2002, le Conseil a élaboré un avis-cadre sur l'ensemble des notes sectorielles et thématiques et sur presque chacune de ces notes. Il a terminé son travail en 2003 par un avis sur la note sectorielle "Infrastructure de base", sur la note thématique "Economie sociale" et par un avis cadre sur l'ensemble des notes géographiques.

2.2.1. Avis-cadre sur l'ensemble des notes géographiques de la Direction générale de la Coopération au Développement (DGCD) (17 juin 2003)

Cet avis-cadre reprend des remarques générales sur l'ensemble des notes géographiques. Après avoir salué le très bon travail de la DGCD, le CFDD regrette que certaines notes soient peu concrètes et donc peu opérationnelles. Il propose à la DGCD d'appuyer ces notes sur les plans de développement des pays partenaires et de prévoir des actions pour faire de ceux-ci de véritables stratégies de développement durable reflétant les priorités du pays partenaire et de sa société civile. Le Conseil lui demande également de soutenir la mise sur pied de conseils de développement durable dans les pays partenaires. Alors que les avis du CFDD sur les notes thématiques et sectorielles sont des avis consensuels, l'avis-cadre sur les notes géographiques est un avis partagé.

2.2.2. Avis sur la note stratégique sectorielle « Infrastructure de Base » de la DGCD (18 février 2003)

Le CFDD estime que la note est bien structurée et qu'elle présente une bonne synthèse des leçons du passé. Il souscrit au fait que la note fasse une priorité de l'amélioration de l'infrastructure de base en milieu rural mais demande de prévoir aussi des actions pour l'amélioration de l'infrastructure de base en milieu urbain. Le Conseil estime que la note devrait avoir une vision d'avenir et donc promouvoir une infrastructure de base capable de pallier les problèmes qui se posent à grande échelle et de s'attaquer non plus seulement à des problèmes locaux mais surtout à des problèmes de masse. Le Conseil souligne l'importance de la mise en œuvre d'études d'impact environnemental pour les initiatives soutenues par la Belgique, rappelle sa mise en garde sur le Mécanisme de développement Propre (MDP), et insiste pour que les fonds utilisés dans ce cadre soient des fonds additionnels aux fonds destinés à la coopération au développement. Le CFDD demande à la DGCD d'inciter le pays partenaire à accorder une part suffisante de son budget à l'infrastructure de base et aux services de base en général.

2.2.3. Avis sur la note stratégique thématique « Economie sociale » de la DGCD (18 février 2003)

Le CFDD regrette que la note donne une définition trop étroite de l'économie sociale en considérant celle-ci par le biais d'une approche « projets ». Le CFDD regrette que la note ne prenne en considération que les trois domaines de la microassurance santé, la microfinance et le commerce équitable. Par ailleurs, la DGCD devrait valoriser les initiatives d'économie sociale qui, à côté de leur potentiel social important, jouent un rôle considérable en matière de protection de l'environnement. Le Conseil estime que l'exportation et le commerce international peuvent être des éléments complémentaires de l'économie des pays et régions partenaires mais qu'ils ne doivent pas constituer un but en soi. Le CFDD rappelle que les principes de développement durable comprennent également le principe d'équité sociétale et environnementale, celui-ci recouvrant la nécessité de l'internalisation par les prix des coûts sociaux et environnementaux. Enfin, il regrette que la note ne prévoise pas une estimation des moyens humains et financiers nécessaires à sa réalisation.

Suivi des avis sur la coopération au développement:

Comme prévu par la loi du 25 mai 1999 sur la Coopération internationale, les avis du CFDD ont été transmis au Parlement en même temps que les notes stratégiques. Cependant, depuis la publication de cette loi, différents éléments ont changé la donne et remettent en question l'élaboration et l'utilisation de ces notes stratégiques. En effet, sur le plan international, de plus en plus de pays en développement s'engagent dans un processus d'élaboration de *Poverty Reduction Strategy Papers (PRSP)* et en 2003, a été adoptée la Déclaration de Rome qui prévoit l'harmonisation de l'aide au développement et l'alignement de l'aide sur la politique de développement des pays partenaires. Face à cette réorientation de la coopération internationale, les pays donateurs ont entamé une réflexion sur la recherche d'harmonisation et de nouveaux instruments de coopération. En effet, les pays partenaires sont confrontés à un manque de cohérence entre les différents bailleurs de fonds, ce qui nuit souvent à la mise en place d'une politique cohérente et appropriée de développement. Se pose donc la question de l'utilité des notes stratégiques émanant des différents bailleurs. Suite à ces différents questionnements et à la Déclaration de Rome, un plan d'harmonisation de l'aide belge doit être élaboré. Une cellule stratégique a été mise sur pied au sein de la DGCD pour remplir cette tâche. Elle travaille en partenariat avec le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE. L'utilisation future des notes stratégiques (et des avis du CFDD) sera étudiée lors de la négociation de ce plan d'harmonisation.

En ce qui concerne les *PRSP*, le Ministre partage les préoccupations des membres et a également des critiques sur ce processus. Le CFDD estime, en effet, que les *PRSP* sont trop réducteurs, en ce sens qu'ils mettent trop l'accent sur la dimension de lutte contre la pauvreté et moins sur celle de développement durable qui est plus large et qui suppose l'intégration des trois piliers (économique, social et environnemental).

En ce qui concerne le Mécanisme de Développement propre (*Clean Development Mechanism*), le Ministre partage aussi les préoccupations des membres et il est clair que le gouvernement ne veut pas s'éloigner de ce qui a été conclu à Marrakech et à Kyoto. D'autre part, en ce qui concerne l'introduction dans la politique belge de ce mécanisme et le respect de l'objectif des 0,7% (du PNB à destiner à l'aide publique au développement), c'est dans le cadre du CAD/OCDE qu'il faudra voir comment concrétiser ce nouveau paramètre dans l'accroissement de l'aide au développement. Cela peut être une occasion pour effectuer une combinaison permettant d'atteindre les 0,7% pour 2010. Il ne peut s'agir de moyens/activités compris dans le budget actuel de la coopération au développement mais plus une occasion d'obtenir des moyens supplémentaires pour la coopération, et ce, dans le cadre de ce qui est prévu dans la déclaration gouvernementale concernant la feuille de route pour arriver aux 0,7%.

2.3. Normes de produits

En 2003, le Conseil a rendu deux avis en matière de normes de produits. Ces avis concernent des projets d'arrêtés royaux visant la transposition en droit belge de directives européennes. Le premier avis (18 février 2003) porte sur un projet d'A.R. visant la transposition de la directive 2002/45/CE de la Commission du 25 juin 2002 portant modification de la directive 76/769/CE du Conseil en ce qui concerne la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (paraffines chlorées à chaîne courte).

Le second avis (17 juin 2003) concerne un projet d'A.R. modifiant un projet d'A.R. limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (colorant bleu) et qui vise la transposition de la directive 2003/3/CE de la Commission du 6 janvier 2003 concernant la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi du colorant bleu.

▪ Suivi paraffines chlorées :

Le 16 juin 2003, le chef d'Etat a signé l'arrêté royal limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. Le 8 juillet 2003, le texte a été publié au Moniteur belge. L'interdiction des paraffines chlorées à courte chaîne est, suivant la proposition de la Commission Européenne, reprise dans le système REACH (annexe XVI). L'avis du CFDD a donc été pris en compte. Dans ce cadre (vu la modification de l'article 19 de la loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé par la loi du 28 mars 2003), les projets d'arrêtés royaux qui sont une transposition pure et simple de directives européennes seront dorénavant soumis à l'avis du CFDD. Il va de soi qu'un avis de propre initiative du Conseil sera suivi avec la même attention.

▪ Suivi colorant bleu :

L'arrêté royal en question n'est pas encore paru au Moniteur belge. L'avis favorable du Conseil a été donné le 09/02/2004. Entre-temps, la Ministre a signé cet arrêté et il a été présenté à la signature du Roi. La publication au Moniteur belge se fera aussi vite que possible.

2.4. Energie et climat

Avis cadre sur les obstacles à la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre économiquement rentables (mesures "no regret")

De nombreuses mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont économiquement rentables mais ne sont pas mises en œuvre. Ces mesures, connues aussi sous le nom de mesures sans regret ("*no regret*") pourraient contribuer de manière très significative à atteindre l'objectif de Kyoto pour la Belgique. Elles pourraient en effet permettre à la Belgique d'éviter à l'horizon 2010 l'émission de 10 millions de tonnes de gaz à effet de serre par an. Il s'agit de modifications des comportements de consommation d'énergie, de substitutions énergétiques, de meilleure gestion, d'investissements en utilisation rationnelle d'énergie (URE). Nombre de ces mesures s'avèrent économiquement rentables par les économies sur la facture énergétique qu'elles permettent d'atteindre. Le CFDD a estimé nécessaire de lancer en son sein un débat sur cette importante question dont l'avis cadre reprend les premiers résultats. Il analyse ainsi successivement les différentes barrières à la mise en œuvre des mesures « sans regret » et propose une série de recommandations en vue d'établir un cadre général qui pourrait encourager les différents acteurs à modifier leurs comportements et/ou financer les investissements.

Les barrières à la mise en œuvre des mesures "sans regret" peuvent être classées en sept catégories :

- les barrières culturelles et sociales, le rôle des médias, de l'information et de la publicité,
- les prix de l'énergie,
- le manque d'information,
- le manque de prévisibilité et de cohérence de la politique énergétique,
- des mécanismes financiers inappropriés aux investissements URE,
- un manque d'expertise et de personnel qualifié,
- des recherches insuffisantes pour développer ces mesures économiquement rentables.

Face à ces différentes barrières, le CFDD propose sept recommandations qui ont pour objet de créer un cadre beaucoup plus favorable à la mise en œuvre des mesures sans regret:

- Encourager un cadre culturel et social favorable au développement durable,
- Avoir une politique de prix favorable aux modifications de comportement et aux investissements en URE,
- Améliorer l'information sur les services et les investissements énergétiques,
- Assurer une politique plus cohérente, plus prévisible et coordonnée,
- Favoriser les investissements en URE et le développement des entreprises de services énergétiques,
- Développer des réseaux de compétence,
- Développer la recherche en URE et en énergies renouvelables.

Suivi :

Reprendre les barrières énumérées dans l'avis est un des points forts de la politique climatique. Pour la plupart des recommandations suggérées dans cet avis, une concertation entre ministres est nécessaire aussi bien au niveau fédéral que régional (p.ex. prix de l'énergie, politique fiscale, normes d'isolation,...) voire même au niveau européen (p.ex. étiquetage de l'énergie). La Ministre du développement durable est responsable de la coordination. Au niveau national, celle-ci se fait à travers la Commission Nationale du Climat créée récemment et la Conférence interministérielle pour l'environnement présidée par la Ministre du développement durable ; aux niveaux européen et international, au sein du Comité de coordination international de la politique environnementale.

C'est au sein de la Commission Nationale du Climat qu'un nouveau plan national du climat sera préparé avec, à côté des plans régionaux de politique climatique, une composante fédérale indépendante et coordonnée.

Les premières discussions sur le nouveau plan du climat viennent de commencer. Les recommandations du Conseil seront prises en compte, lors des débats. Dans l'avant-projet de plan fédéral de développement durable, on renvoie à la fiscalité verte, la stimulation des technologies éco-efficaces, la recherche dans ces domaines et dans les énergies renouvelables, le mécanisme du tiers-investisseur,... comme quelques-unes des mesures que l'autorité fédérale veut prendre.

2.5. Multilevel governance

L'intégration verticale (*Multi-level governance*) renvoie à la coordination et à la cohérence entre les différents niveaux politiques, en l'occurrence en matière de développement durable. Le CFDD a estimé nécessaire de formuler un avis sur la question étant donné la structure fédérale belge et la répartition des compétences en matière de développement durable. En effet, cette situation a pour conséquence qu'il est plus difficile pour la Belgique d'une part, d'influencer les décisions prises au niveau international en matière de développement durable, et d'autre part, de les appliquer de manière efficace. L'avis examine aux niveaux exécutif, législatif et administratif les instruments capables de promouvoir l'intégration verticale dans notre pays.

Le Conseil plaide, au niveau exécutif, pour une conférence interministérielle sur le développement durable et pour des accords de coopération entre l'entité fédérale et les entités fédérées sur un nombre de thèmes spécifiques. En matière législative, le Conseil met en avant l'utilité d'une valorisation du rôle des commissions parlementaires en matière de développement durable. Au niveau administratif, le Conseil souligne l'importance des structures de coordination et de la construction de capacité dans l'administration. L'intégration concerne les structures mais aussi la volonté d'utiliser les instruments de coordination (existants) et de tenir compte des autres niveaux de pouvoir. Le concept de *multilevel governance* recouvre aussi la (bonne) gouvernance ou bonne gestion qui implique que la politique accorde une attention à la participation de tous les acteurs sociétaux concernés. Ceci signifie que la société civile doit être consultée dans le processus décisionnel en matière de développement durable.

Suivi :

Lors de l'Assemblée générale du 18 décembre 2003, la Ministre a déclaré qu'elle attendait impatiemment cet avis parce qu'elle voulait pouvoir y travailler directement en 2004. Il vient juste à point. Cet avis est actuellement examiné par son cabinet et son administration.

Ce qui peut déjà être communiqué :

- Dans la présentation de sa note politique à la commission de la Chambre, la Ministre a annoncé qu'elle allait impliquer davantage le parlement à la politique du développement durable. Pour le moment, la Ministre étudie comment cela peut se faire.
- La composition de la CIDD a été changée. Grâce à ce changement, tant le niveau politique que l'officiel se trouveront renforcés.
- Au sein des différents SPF et SPFP, des cellules « développement durable » sont créées. Ceci améliorera la coopération.
- Impliquer la société civile à la politique n'est pas, pour la Ministre, une promesse perdue. Le 18/12/2003, la Ministre expliquait sa politique au Conseil. Le 12/02/2004, elle organisait avec le Conseil, une table-ronde pour préparer le Sommet de printemps de l'UE. Elle est venue présenter le suivi des avis à l'AG du CFDD. La Ministre soutient aussi diverses associations de la société civile (coupoles). Des négociations entre son cabinet, son administration et la société civile ont lieu très régulièrement.
- La Ministre veut réaliser en 2004 une stratégie nationale de développement durable.

2.6. Stratégie de consultation

Le 25 mars 2003, le CFDD et les Services fédéraux de la Politique scientifique (SSTC) ont organisé, en collaboration avec la Commission interdépartementale de développement durable (CIDD) et le Service public de Programmation (SPP) Développement durable, le symposium '*Participation et politique de développement durable: comment rendre les consultations publiques plus efficaces?*' (voir ci-dessous, point 3.1.1.). L'avis dont il est question ici est formulé d'initiative et se fonde en partie sur les conclusions de ce symposium. Il a pour but d'améliorer la qualité des consultations publiques, notamment dans le cadre de la préparation du Plan fédéral. L'objectif est aussi de développer une stratégie pour assurer une participation plus large et plus importante de la population. Le Conseil espère également éviter la multiplication des consultations, les chevauchements et le manque de participation. Dans ce cadre, le CFDD propose que soit élaboré un code de bonne pratique, comportant certaines règles à respecter lors des consultations (objectifs, groupes cibles, procédure), et qu'un agenda annuel des différentes consultations soit coordonné par le Parlement fédéral et communiqué au public. Le Conseil trouve important d'assurer une réelle implication de la population dans l'élaboration des politiques. Il formule aussi une série de recommandations pour mener à bien la consultation sur le deuxième Plan fédéral, entre autres : une stratégie participative de type « bottom-up », un document de consultation lisible et comprenant des propositions concrètes et proches du citoyen et un feedback.

Suivi :

Comme le CFDD, la Ministre trouve important d'assurer la participation réelle de la population dans les résultats de la politique. Elle suit les recommandations du Conseil en ce qui concerne le code de bonne pratique et la coordination de diverses consultations.

En ce qui concerne le deuxième Plan fédéral de développement durable 2004-2008, la Ministre communique les informations suivantes :

- *Préparation*: l'aspect "bottom-up" a été réalisé via les 50 organisations de la société civile qui prennent part à la consultation et qui sont soutenues financièrement pour la mener à bien. Le « contrôle politique » a eu lieu.

- *Objectifs* : adapter la communication pour améliorer la qualité et agrandir la base sociétale. La deuxième enquête publique organisée par le Conseil en juin 2002 fut une source d'information utile.

- *Groupes cibles* : en première instance, l'avant-projet s'adresse à toute la population. Les jeunes sont un groupe cible important. Comme le CFDD, la Ministre estime que le site Billy-globe est un canal intéressant. Elle soutient économiquement ce site web.

- *Procédure et document* : la période de consultation actuelle prévoit trop peu de temps pour d'abord consulter les *stakeholders* (en fonction de l'amélioration de la qualité) et ensuite le grand public (en fonction de l'élargissement de la base). Comme le Conseil, la Ministre est d'avis que le nombre de priorités doit être limité et que le développement durable doit être traduit dans notre univers quotidien. Comme le propose le Conseil, les personnes peuvent réagir sur un ou plusieurs chapitres. La Ministre estime aussi que la période de décembre 2003 à février 2004 était très mauvaise. Celle-ci a donc été déplacée : période du 15/2/2004 au 15/5/2004.

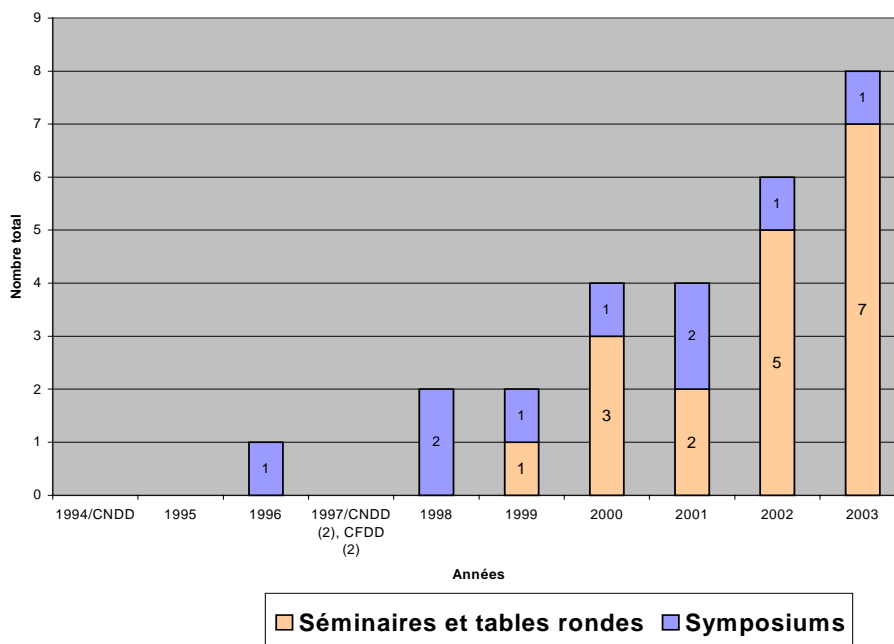
- *Feedback* : le feedback est important. Le site web www.plan2004.be est un très bon outil en la matière. Grâce au soutien de projets et événements concrets, de différentes coupoles, la collaboration avec la Ministre Arena, la Fondation Roi Baudouin,... l'effet est régulièrement et de différentes manières démultiplié.

- *Communication* : le SPF DD coordonne la stratégie de communication autour du Plan.

3. Forums et activités d'information

3.1. Forums

Le CFDD veut stimuler par ses activités de forum (symposiums, séminaires,...) la discussion sur le développement durable et en retirer des conclusions utiles à la formulation de ses avis. D'autre part, il organise des tables rondes à la demande d'un ministre pour lui permettre de dialoguer avec la société civile et d'avoir une idée des positions des différents groupes-cibles. Le CFDD a organisé en 2003 un symposium (en partenariat avec le SPP Politique scientifique) et une audition (en collaboration avec les conseils régionaux environnementaux). Quatre tables rondes ont été demandées par un ministre: une par le Premier Ministre Verhofstadt, deux par la Mme Neyts, ministre adjointe au ministre des Affaires étrangères (Verhofstadt I) et une par la Mme Moerman, ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique (Verhofstadt II). En outre, une table ronde a été organisée à la demande de/et avec l'administration du SPF Affaires étrangères.



Graphique 4 : Nombre total de symposiums, séminaires et tables rondes de 1994 à 2003.

De plus en plus de ministres font appel au Conseil pour l'organisation de tables rondes. Cette formule permet à l'autorité d'avoir rapidement un aperçu des positions des différentes organisations sociétales. Elle permet aux membres d'être rapidement informés des propositions de politique. L'évaluation de ces tables rondes nous enseigne que les membres demandent de prévoir plus de temps pour la préparation de ces rencontres et pour les interventions. Il est à noter aussi que l'année passée le Premier Ministre a fait appel pour la première fois au CFDD.

31.1. Symposium

Le 25 mars, le CFDD a organisé, en partenariat avec le Service public de Programmation (SPP) Politique scientifique fédérale (anciens SSTC), un symposium intitulé: "Participation et politique de développement durable: comment rendre les consultations publiques plus efficaces?". Le CFDD et le SPP ont pu bénéficier de la collaboration de la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD) et du Service public de Programmation Développement durable (SPP DD). Ce symposium était nécessaire à deux points de vue. D'abord, le politique fait de plus en plus appel à l'apport du citoyen, à tout le moins par l'intermédiaire des groupes sociétaux, pour renforcer par la consultation et la participation le caractère démocratique, la base sociétale et la qualité de la politique. Ensuite, l'autorité doit organiser, dans le courant de 2004, une consultation publique sur l'avant-projet de deuxième Plan fédéral de développement durable (2004-2008). Tout ceci rendait utile un symposium ayant pour objectif d'éclairer la plus-value possible de la participation d'un point de vue scientifique et par rapport à un contexte politique concret, et d'échanger des idées sur les objectifs et les groupes cibles des consultations publiques et sur les conditions nécessaires pour que celles-ci soient efficaces.

Pendant ce symposium, les participants ont eu l'occasion d'entendre Mr Barry Dalal-Clayton (*International Institute for Environment and Development, IIED*) qui a fait part de son expérience en matière de stratégies de développement durable. Mmes Catherine Blin (ULB) et Lieve Goorden (*Universiteit Antwerp*) ont étudié la question de la participation du public aux processus de planification. MM. Jan Verschooten (Commission interdépartementale du développement durable, CIDD) et Hadelin de Beer (Service publique de Programmation développement durable, SPP DD), se sont penchés sur la consultation publique relative au premier Plan fédéral de développement durable et sur celle qui se fera dans le cadre du nouvel avant-projet de Plan.

Le rapport final de ce symposium est disponible sur le site web du CFDD à l'adresse suivante: <http://www.cfdd.be/fr/s2003partfr.htm> ou au secrétariat.

3.1.2. Tables rondes et audition

Le 12 mars, le CFDD a organisé, en collaboration avec le *Premier Ministre* et la *Ministre Neyts* une table ronde sur le thème de l'*agriculture* (dans le cadre européen et de l'OMC) et sur la politique européenne de développement durable ; ceci en vue du *Sommet de Printemps* de l'Union européenne. Cette table ronde fut l'occasion pour le Premier Ministre et pour la Ministre d'entendre les positions des membres du Conseil en matière d'agriculture dans le cadre de la révision à mi-parcours de la Politique agricole commune (PAC) et des négociations OMC, ainsi que leurs revendications pour le Sommet de Printemps.

Dans le cadre du *Doha Development Agenda* de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), plusieurs tables rondes se sont tenues avec la Ministre Neyts (sous le gouvernement Verhofstadt I), avec la Ministre Moerman (sous Verhofstadt II) et avec les représentants de l'administration du SPF Affaires étrangères. La première rencontre s'est tenue le 12 février sous la présidence de la Ministre Neyts. Cette table ronde était consacrée aux négociations sur le commerce des services dans le cadre de l'Accord général sur le Commerce des Services (AGCS). Une deuxième table ronde sur le commerce des services a eu lieu le 17 mars. Ensuite, en préparation de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun (septembre 2003), une nouvelle table ronde s'est tenue le 15 juillet avec les membres du CFDD et les représentants du SPF Affaires étrangères. Le but de cette table ronde était d'organiser une consultation sur les différents thèmes du *Doha Development Agenda*, de faire l'inventaire des positions de la société civile pour Cancun et de communiquer par la suite celles-ci au nouveau Ministre en charge du dossier. A Cancun et à la veille de la Conférence, la Ministre Moerman a rencontré les membres du CFDD présents sur place afin d'avoir un premier contact avec des représentants du Conseil et d'entendre leurs positions à propos de la Conférence et des négociations.

Le CFDD a organisé le 21 mars, en collaboration avec les conseils environnementaux régionaux, une audition de Mr *Jean-Luc Dehaene*, Vice-Président de la *Convention européenne*, sur le thème de l'environnement et du développement durable dans les travaux de la Convention.

Le 21 mai, le CFDD a organisé un séminaire interne sur le thème « Dialogue sur la *Publicité* et le Développement durable ». Le but était de combler, par un dialogue ouvert et constructif, le déficit de communication entre les deux univers que sont les représentants du monde de la publicité (agences, annonceurs, media) et les membres du CFDD, afin de déboucher sur des modes de communication plus en phase avec les objectifs de développement durable. Cette rencontre faisait suite à une première prise de contact en mars 2002.

3.2. Activités d'information

Le CFDD s'investit également dans la communication et l'information afin de développer la perception du développement durable auprès des citoyens et des organisations. Ainsi, en 2003, le CFDD a publié trois numéros du CFDD-Info et il en a amélioré la présentation. Le Conseil a également poursuivi sa collaboration dans le projet Billy Globe. Un effort en direction de la presse a été maintenu.

3.2.1. CFDD-Info

Le CFDD a publié en 2003 trois numéros de son trimestriel *CFDD-Info*, dont un numéro double. Les mois de publication furent mars, juin, et septembre/décembre. Chaque numéro contient de l'information sur les initiatives et les produits du Conseil, comme les avis, les activités de forum et les publications.

Le numéro de mars 2003 contenait notamment un compte rendu de l'assemblée générale de février 2003 pendant laquelle les ministres qui ont demandé un avis au Conseil pendant l'année écoulée, ont été invités à présenter le suivi qu'ils ont réservé aux avis du CFDD. Cette tradition récente mais importante permet de constater à quel point le CFDD exerce une influence sur la politique.

L'Info du mois de juin 2003 était consacré entre autres au mémorandum que le CFDD a formulé à destination du nouveau gouvernement et au compte-rendu du symposium que le CFDD a organisé en mars 2003 sur le thème: « Participation et politique de développement durable: comment rendre les consultations publiques plus efficaces » (voir ci-dessus, point 3.1.1.).

Le numéro double de septembre/décembre 2003, consacrait un article à la recherche et à l'avis du CFDD sur une construction participative d'un tableau de bord du développement durable en Belgique et revenait sur les différentes conférences internationales auxquelles ont assisté en 2003 les membres du Conseil et de son secrétariat.

Le périodique paraît sous le format A4. Il existe en français et néerlandais et est expédié gratuitement à environ 750 exemplaires dans chaque langue.

3.2.2. Site Web

Le site web du Conseil (<http://www.frdo-cfdd.be>) offre de nombreuses informations sur le développement durable et sur les activités du CFDD. Il présente l'historique, la composition et le fonctionnement du CFDD. Il contient une bibliothèque reprenant de l'information sur le développement durable ainsi que de la législation relevante en la matière. Il reprend tous les avis du Conseil depuis sa création ainsi que ceux du Conseil national du développement durable (prédécesseur du CFDD). Il offre des liens vers les rapports d'études, de symposiums ou d'autres activités organisées par le Conseil. Le nombre de visiteurs en 2003 s'est élevé à une moyenne de plus de 830 par mois).

3.2.3. Billy Globe

Créé dans le cadre de l'enquête publique sur l'avant-projet du premier plan fédéral de développement durable (février, mars 2000) et relancé sous une nouvelle version en mai 2001, le site web Billy globe est un site éducatif bilingue sur le développement durable s'adressant au citoyen moyen. Le site explique ce que signifie le développement durable et veut montrer que chacun peut et doit y contribuer. Billy Globe est orienté vers un large public, avec une attention particulière pour les jeunes, les enseignants et les formateurs. Cette année, Billy Globe a élargi les thèmes traités. Le comité d'accompagnement de Billy Globe est composé de Joos Gysens (Instituut voor de Arbeid), Peter Wollaert (Kauri), Peter Dhont (IPS-Vlaanderen), Jean Cech, Nadine Fraselle (UCL) et Tom Bauler (ULB) et fonctionne sous les auspices du CFDD.

L'adresse du site Billy Globe est la suivante: www.billy-globe.org.

3.2.4. Presse

Le CFDD a décidé d'opérer une professionnalisation de sa politique de communication. Il a ainsi engagé un journaliste, Mr Jean Cech, en vue de la rédaction et de la diffusion de produits d'information à communiquer aux publics cibles, c'est-à-dire : les media, les organisations membres du Conseil, les milieux de l'enseignement. Son travail consiste concrètement en la rédaction de communiqués de presse, la rédaction et la diffusion d'articles, des contacts personnalisés et réguliers avec les représentants des groupes cibles, la collaboration à la préparation de la célébration des dix ans du Conseil, etc...

Des communiqués de presse sont envoyés après chaque assemblée générale pour annoncer et expliquer brièvement les avis approuvés et avant les symposiums pour les annoncer et inviter la presse. On remarque que l'intérêt de la presse pour les activités du CFDD croît au cours des années.

3.3. Recherches et études

En 2003, le CFDD a commandé une recherche sur le thème : « Mesurer le développement durable en Belgique : quels rôles pour les processus participatifs ? ». Cette étude a été menée par le Centrum voor Duurzame Ontwikkeling (CDO, Gent) et l'Institut pour un Développement durable (IDD); et ce, pour six pays (Allemagne, Finlande, France, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Suisse). La question posée était celle de la place et du rôle de la participation de la population à l'élaboration d'un système d'indicateurs. Cette question n'est pas sans importance vu que les indicateurs doivent répondre à une double légitimité: scientifique mais également démocratique. Le CDO a basé sa recherche sur son expérience en matière d'indicateurs locaux. Les résultats de l'étude ont été publiés en mai et utilisés par le CFDD pour l'avis qu'il a préparé en 2003 et qui est approuvé en 2004 sur la construction participative d'un tableau de bord du développement durable pour la Belgique. Les résultats de l'étude sont disponibles sur le site web du CFDD: à l'adresse suivante http://www.cfdd.be/pubnlfr/rech2003/rapport_final2.pdf.

3.4. Représentation et contacts

3.4.1. Au niveau international

En 2003, le CFDD a mené une réflexion sur sa participation aux événements internationaux. Il est parti du constat que de plus en plus de décisions qui ont un impact sur le niveau national sont prises au niveau international. En particulier, en matière de développement durable, on a assisté ces dernières années à nombre de conférences mondiales qui ont fourni une réglementation internationale servant de guide à la politique nationale. Dans le cadre de ses activités (avis, sensibilisation et forum), il est donc apparu important pour le Conseil de suivre de près ce qui se passe au niveau international en matière de développement durable, tant pour acquérir l'expertise nécessaire à la préparation des avis, que

pour alimenter la concertation préparatoire aux politiques. C'est pourquoi, le Bureau du Conseil a pris l'initiative, d'une part, d'investir dans la construction de réseaux entre conseils de développement durable aux niveaux européen et international et, d'autre part, de donner la possibilité aux membres et au secrétariat de participer à des conférences internationales.

Chaque année, une délégation du CFDD prend part à la réunion annuelle de la **Commission des Nations Unies pour le Développement Durable (CDD-CSD)** à New York. La CSD-11 s'est tenue du 28 avril au 9 mai 2003. La délégation du CFDD était composée de MM. Denis Van Eeckhout (IEW, 28/4-1/5), Geert Fremout (VODO, 28/4-2/5) et Jan De Smedt, (secrétariat, 28/4-2/5).

La CSD11 n'était pas une édition habituelle des réunions de la CSD pendant lesquelles est étudié l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et, dans le futur, du *Plan of Implementation* de Johannesburg (JPOI). L'année suivant le Sommet mondial de développement durable de Johannesburg (WSSD), la CSD a été exceptionnellement consacrée au planning et à l'organisation future de son processus de concertation. A peu près 800 participants ont pris part à ses travaux, dont une centaine de représentants des *major groups*. Les points d'attention et de résultats sont les suivants :

- le programme de travail 2004-2017,
- l'introduction d'un cycle de mise en oeuvre de deux ans, comprenant une année de passage en revue des progrès accomplis (*review year*) et une année consacrée à la politique (*policy year*),
- la mise en place d'une concertation régionale,
- l'élargissement de la participation des autorités et le renforcement de la participation des différents *stakeholders*,
- le suivi des partenariats lancés à Johannesburg.

Le CFDD a également participé, par l'intermédiaire de Mr Bart Martens (BBL), à la **Cinquième Conférence ministérielle Paneuropéenne "l'Environnement pour l'Europe"** qui s'est tenue à Kiev du 21 au 23 mai. Le processus « Environment for Europe » a pour objectif d'accompagner le passage à l'économie de marché des anciens pays communistes d'Europe et d'Asie par la réalisation des normes environnementales selon les standards de l'Europe occidentale. Sont impliqués dans ce processus, tous les pays européens et d'Amérique du Nord, les états du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que diverses organisations et institutions internationales. La 5^{ème} Conférence a débouché sur quatre types de résultats : trois partenariats, quatre protocoles, huit déclarations politiques et une déclaration ministérielle.

Le CFDD a participé à la **Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC)** qui s'est tenue à Cancun (Mexique) du 10 au 14 septembre 2003. La délégation du CFDD se composait de Mr Marc Maes (11.11.11), Mr Wendel Trio (Greenpeace), Mme De Wandeler (VBO), Mr Pino Carlino (CSC), Mme Jo Vervecken (ABVV) et Mme Karima Saqui (secrétariat). Le but de la ministérielle de Cancun n'était pas de lancer ou de clôturer un cycle de négociations mais de faire le bilan, à mi-parcours du cycle lancé par la ministérielle de Doha (novembre 2001), de donner une impulsion aux travaux et de fournir des orientations politiques. Pour mener les travaux, cinq groupes de travail ont été mis en place : agriculture, accès au marché pour les produits non agricoles, développement, thèmes de Singapour (investissement, concurrence, facilitation des échanges, transparence des marchés publics) et thèmes divers, traitant de deux ensembles de questions - l'environnement et les droits de propriété intellectuelle. Les membres du Conseil ont pu suivre les travaux de ces groupes. Ils ont aussi eu accès aux briefings et débriefings organisés par la délégation officielle belge.

Le CFDD était également présent à la **Neuvième Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP9)**. Le Conseil était représenté par Mme Isabelle Chaput (FEB) et Mr Marc Depoortere (secrétariat). La conférence s'est tenue du 1^{er} au 12 décembre 2003 à Milan. Son objectif était de déterminer les choix politiques et techniques pour la mise en œuvre des modalités et de la comptabilisation des crédits issus de puits d'absorption de carbone, dans le cadre du Protocole de Kyoto. D'autres points ont été discutés,

comme le financement des organes de la Convention et le transfert de technologies vers les pays en développement.

Pour toutes ces missions, un rapport est disponible.

3.4.2. Réseau international de relations (*networking*) entre Conseils de développement durable

Le CFDD a participé, comme chaque année, à la rencontre annuelle du réseau des **European Environmental Advisory Councils (EEAC)**. Le CFDD est membre observateur du réseau EEAC. La délégation du CFDD était composée du Prof. Marie-Paule Kestemont, de Mr Jan De Smedt et Mme Stefanie Hugelier du secrétariat. Le réseau des conseils de développement durable fonctionne, au sein des EEAC, comme un groupe de travail (« Groupe Développement durable »). Cette rencontre se tenait à Florence du 9 au 11 octobre 2003. Le premier jour, les groupes de travail des EEAC se sont réunis, et les trente conseils présents ont présenté leur travail. Le deuxième jour se déroulait la conférence thématique qui portait cette année sur une *Gouvernance européenne pour l'Environnement*, et qui a eu pour résultat un texte de position sur le sujet. Le dernier jour, la rencontre se transforma en réunion statutaire et discuta deux documents: le rapport annuel et une résolution sur le travail futur des EEAC.

3.4.3. Au niveau national

Contacts avec le Parlement

Le 3 février, MM. Rombouts, président du CFDD, et Mr De Smedt, secrétaire, ont rencontré Mme Yolande Avondroodt, présidente de la Commission "Santé publique et environnement" de la Chambre. L'entretien fut consacré à la présentation du Conseil et de ses activités et à la valorisation des avis du CFDD dans le travail parlementaire. La discussion a aussi porté sur la possibilité de créer un forum parlementaire sur le développement durable.

Rencontres avec les autres conseils

Fin 2002, le Bureau du Conseil a décidé d'organiser un tour de concertation avec les différents conseils d'avis nationaux et régionaux membres du Conseil. Les membres du Bureau ont, en effet, estimé que la création d'un réseau fort entre les conseils d'avis sociétaux serait utile à une intégration politique et à la construction de capacité nécessaire à la réalisation d'un développement durable. Ce rapprochement entre les conseils a donc eu pour objectif d'arriver à une meilleure vue des missions et du travail de chacun, de dégager des défis communs, d'échanger de l'information, d'étudier les possibilités d'une plus grande synergie et de contacts personnels plus nombreux.

Les membres du Bureau du CFDD (essentiellement le président, les vice-présidents et les secrétaires) ont ainsi rencontré, pendant le premier trimestre 2003, les représentants des conseils d'avis suivants :

- le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale (6 février),
- le Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen, MiNa-raad (10 février),
- le Conseil de l'Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale (19 février),
- le Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen, SERV (6 mars)
- le Conseil Central de l'Economie, CCE (18 mars),
- le Conseil Économique et Social de la Région Wallonne, CESRW (19 mars),
- le Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable, CWEDD (19 mars).

Comités de Coordination et autres activités externes

Le secrétariat du CFDD est invité en tant qu'observateur au Comité de Coordination du SPF Affaires Étrangères (service M4.1, ancien P60) qui s'occupe de la participation et de la coordination des positions belges en vue des rencontres internationales dans le cadre des Nations Unies (CSD et autres conférences). Le secrétariat du Conseil est aussi invité au Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement (CCPIE) des Services Fédéraux de l'Environnement et à la Commission "Convention Biodiversité" (groupe de travail CCPIE).

Depuis 2002, le Prof. Marie-Paule Kestemont siège, en tant que conseillère scientifique du CFDD, au Comité pour une production socialement responsable.

Le personnel du secrétariat prend part également à des conférences, journées d'études, séminaires et fora, en Belgique et à l'étranger, selon les thèmes et selon les moyens disponibles. Un aperçu de ces activités est disponible au secrétariat.

3.6. Entreprise écodynamique

Cette année, le CFDD a entamé les démarches pour obtenir le label d'entreprise écodynamique. Un dossier a été rentré auprès de l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE).

4. Organisation et structure

4.1. Assemblées générales

Le Conseil s'est réuni cinq fois en assemblée générale pendant cette année 2003 (pour la liste des membres, voir *annexe 1*). Neuf avis ont été émis (pour la liste complète des avis, voir *annexe 3*).

La *première assemblée générale* de l'année a eu lieu le 18 février.

Le Conseil a tout d'abord entendu l'exposé de Mr Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, de Mr Olivier Deleuze, Secrétaire d'Etat au Développement Durable, de Mr Eddy Boutmans, Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement et de Mr Jean-Roger Drèze, représentant du Premier Ministre, sur le suivi des avis du CFDD approuvés l'année passée.

L'ordre du jour comportait aussi l'approbation de 3 projets d'avis :

- avis sur la note stratégique « Infrastructure de base »;
- avis sur la note stratégique « Economie sociale » ;
- avis sur les substances dangereuses (paraffines chlorées).

Les autres points de cette assemblée générale furent l'approbation du rapport annuel 2002 et la cooptation au Conseil de M. Hadelin de Beer de Laer, président du Service Public Programmatoire Développement Durable, afin de promouvoir les échanges d'informations au niveau des instances fédérales qui traitent du développement durable.

Lors de la *deuxième assemblée générale*, le 20 mai, le mémorandum au nouveau Gouvernement, ainsi que trois projets d'avis, ont été approuvés :

- avis concernant un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 25 février 1996 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (arsenic) ;
- avis sur la nécessité de développer une stratégie de consultation et recommandations pour la consultation dans le cadre du 2ème PFDD ;

- avis cadre sur les obstacles à la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre économiquement rentables (mesures "no regret").

Enfin, les membres ont pu entendre un exposé de M. Hadelin de Beer sur "Les organisations de la société civile et la consultation sur l'avant-projet du deuxième PFDD", ainsi que les rapports de mission des membres qui ont assisté à la 11e session de *la Commission for Sustainable Development* (New York, 29 avril au 9 mai).

La *troisième assemblée générale* s'est déroulée le 17 juin. Deux projets d'avis y ont été approuvés :

- avis cadre sur les notes géographiques de la DGCD ;
- avis sur un projet d'AR limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances dangereuses (colorant bleu).

Les membres ont ensuite écouté des rapports de mission : Mme N. Gouzee (vice-présidente de la CSD et directrice de la Task Force développement durable) et M.G. Sleeuwagen (ambassadeur itinérant pour l'environnement et le développement durable) ont parlé du déroulement et des résultats de la CSD – 11. Le rapport "CSD 11 : Onzième session de la Commission du Développement Durable du Conseil économique et social des Nations Unies" a été distribué aux membres. Le programme de travail de la CSD pour les années 2004 à 2015 a été passé en revue, et M. Sleeuwagen a émis quelques recommandations.

Le professeur M.P. Kestemont (UCL) a ensuite fait rapport sur la réunion des *European Environmental Advisory Councils*, qui a eu lieu à Vienne (27 – 29 avril).

Lors de la *quatrième assemblée générale*, qui s'est tenue le 21 octobre, le président a fait rapport aux membres du conseil sur l'entretien qu'il a eu avec la ministre Freya Van den Bossche, qui a en charge le développement durable au niveau fédéral.

Une évaluation du fonctionnement du Conseil, réalisée à partir des réactions des membres et d'une réflexion au sein du Bureau, a été longuement discutée.

Quelques exposés ont terminé la réunion :

- M. C. Van den Bilcke a commenté l'organisation des réunions de coordination du SPF affaires étrangères en matière de développement durable ;
- Le secrétariat a fait un bref rapport sur la conférence interministérielle de l'OMC à Cancun (10 au 14 septembre) ;
- Le professeur Kestemont a fait rapport de sa mission à la réunion annuelle des EEAC à Florence (9 au 11 octobre).

La *cinquième assemblée générale* de l'année a eu lieu le 18 décembre.

Un avis a été approuvé : il concerne l'intégration verticale du développement durable et la *multi-level governance*.

La ministre Freya Van den Bossche a fait un exposé sur quelques priorités politiques et sur ses attentes vis-à-vis du CFDD. Les membres ont ensuite pu lui poser des questions.

Messieurs H. de Beer (SPP-Développement durable) et J. Cech (chargé de la communication au CFDD) ont parlé du rôle que pourrait jouer le site web Billy Globe dans la consultation publique sur le deuxième plan fédéral de développement durable.

Enfin, le secrétariat et les membres qui ont assisté à la 9e *Conference of the Parties* de la Convention Climat (Milan, 01 au 12 décembre) ont fait rapport de leur mission.

4.2. Bureaux

Le Bureau du Conseil s'est réuni 9 fois cette année : le 4 février, les 11 et 27 mars, le 24 avril, le 6 juin, le 2 septembre, le 14 octobre, le 7 novembre et le 5 décembre. Une de ces réunions (celle 14 octobre) a été élargie aux présidents et vice-présidents des groupes de travail. Une réunion de concertation entre les président et vice-présidents du CFDD et les dirigeants des groupes sociétaux représentés au sein du Bureau s'est tenue le 3 octobre.

Composition du Bureau

M. Theo Rombouts, Président
 Prof. Arthur Bodson, Vice-Président
 Mme Anne Panneels, Vice-Présidente
 Prof. Rudi Verheyen, Vice-Président
 Mme Saar Van Hauwermeiren, ONG compétentes en matière d'environnement
 M. Bart Bode, ONG compétentes en matière de coopération au développement
 M. Alain Wilmart (jusqu'en juin 2003), organisations des travailleurs
 Mme Isabelle Chaput, organisations des employeurs
 M. John Cornet d'Elzius, représentant du Prince Philippe.

4.3. Groupes de travail

Cette année, six groupes de travail ont été actifs. Le nombre de réunions de groupes de travail s'est élevé à 59.

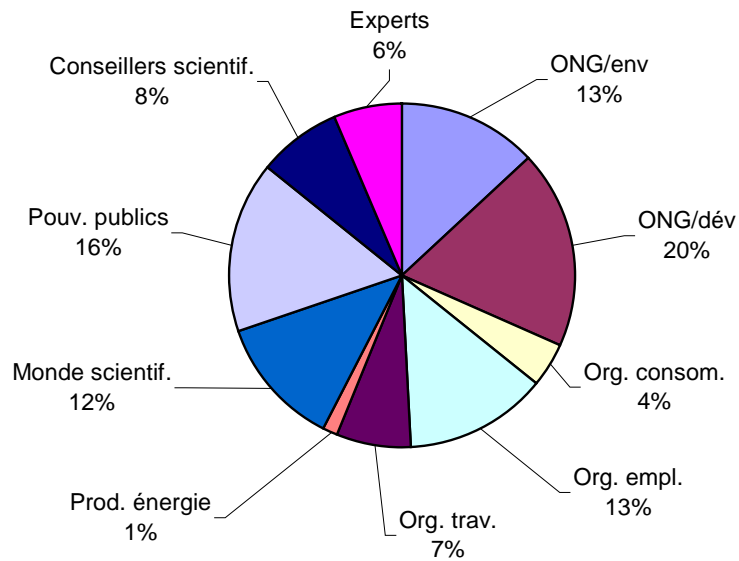
Gt	SC	EC	NP	SD	RS	RI	2003	2003
Nombre de réunions	9	13	6	15	8	6	57	
	<i>moenne</i>							
1. Membres avec droit de vote (et leurs représentants)								
ONG/envi	6	32	6	23	4	2	73	1,28
ONG/Dev	16	21	5	28	10	25	105	1,84
ONG/Cons.	15	3	3	3	0	0	24	0,42
Employeurs	9	27	9	20	7	3	75	1,32
Travailleurs	11	11	3	12	0	2	39	0,68
Energ. Prod.	0	8	0	0	0	0	8	0,14
Monde scient	7	18	4	20	14	6	69	1,21
Total 1	64	120	30	106	35	38	393	6,89
2. Membres sans droit de vote (et leurs représentants)								
Autorité	5	45	10	12	11	7	90	1,58
Conseil scient.	2	0	5	27	10	0	44	0,77
Total 2	7	45	15	39	21	7	134	2,35
Experts	7	11	6	5	7	0	36	0,63
Part. Totale	78	176	51	150	63	45	563	
Moy. par réun.	8,7	13,5	8,5	10,0	7,9	7,5	9,88	

Groupes de travail

EC = Energie et Climat
 NP = Normes de Produits
 RS = Recherche scientifique

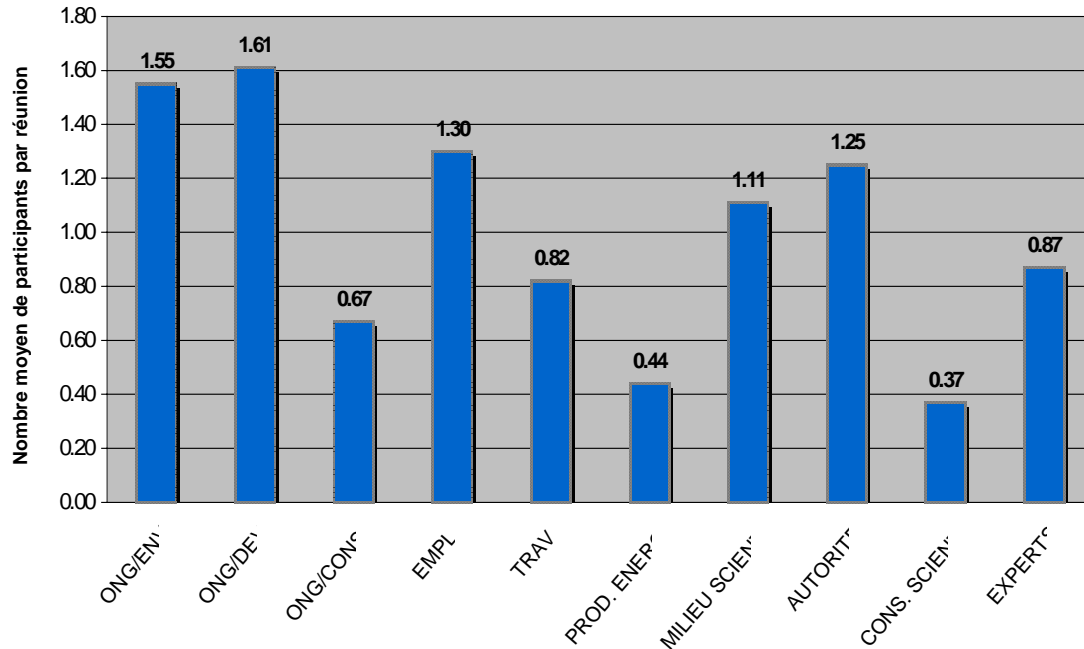
SD = Stratégies de durabilité
 RI = Relations internationales
 SC = Sensibilisation et communication

Tableau 1 : Nombre de réunions et de participants aux groupes de travail



Graphique 5 : Participation aux groupes de travail en pourcentage

Le graphique 6 donne la moyenne de la participation totale des groupes cibles aux réunions des groupes de travail (tous confondus) sur la période 1994-2003. Le tableau 2 donne le nombre de participants par groupe de travail en chiffres relatifs, pour la période des 10 ans.



Graphique 6 : Moyenne de participation par groupe-cible aux groupes de travail sur la période de 10 ans.

Groupes travail	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994
Réunions	57	93	76	95	59	43	31	22	22	25
Membres avec droit de vote (et leurs représentants)										
ONG/envi	1.28	1.68	1.74	1.50	1.30	1.80	0.67	0.95	2.54	2.08
ONG/Dev	1.84	1.57	2.00	2.50	2.00	0.90	1.19	0.63	2.40	1.08
ONG/ Cons.	0.42	0.26	0.16	0.10	0.10	0.10	0.03	0.00	0.00	0.00
Employeurs	1.32	1.72	2.17	1.90	1.50	1.20	0.22	1.31	0.90	0.84
Travailleurs	0.68	0.71	0.89	1.20	1.30	0.90	0.09	0.63	1.09	0.72
Energ. Prod.	0.14	0.22	0.20	0.50	0.40	0.70	0.12	0.45	1.09	0.64
Monde scient	1.21	1.34	1.04	1.40	0.90	1.10	0.70	1.45	1.31	0.72
Total 1	6.89	7.49	8.20	9.10	7.50	6.60	3.02	5.42	9.33	6.08

Tableau 2: Nombre de participants par groupe de travail en chiffres relatifs de 1994 à 2003.

4.3.1. Stratégies de durabilité

Sous la présidence du professeur Marie-Paule Kestemont (conseiller scientifique, UCL) et la vice-présidence du professeur Jacqueline Miller (conseiller scientifique, BEE), ce groupe de travail s'est réuni quinze fois.

Ce groupe a préparé un avis d'initiative sur *l'intégration verticale du développement durable et la multi-level governance* (18 décembre), et il a collaboré à la préparation de l'avis sur *la nécessité de développer une stratégie de consultation et recommandations pour la consultation sur l'avant-projet du 2^{ème} Plan fédéral de développement durable* (20 mai), avec le groupe de travail Sensibilisation et communication.

Le groupe de travail a préparé également le symposium du 25 mars : « *Participation et politique de développement durable: comment rendre les consultations publiques plus efficaces ?* », et a participé à la rédaction du *Mémorandum au nouveau Gouvernement fédéral* (20 mai).

De nombreux experts ont été invités par le groupe de travail : Madame Nadine GOUZEE (Task Force Développement Durable, Bureau Fédéral du Plan), Messieurs Marc HOOGE (VUB), Hendrik VOS (RUG), Richard HERD (OECD), Bjarne YTTERHUS (Norwegian School of Management), Jan VERSCHOOTEN (ICDO), Pieter DRESSELAERS (Task Force Développement Durable, Bureau Fédéral du Plan), Sébastien STORME (Task Force Développement Durable, Bureau Fédéral du Plan), Marc PALLEMAERTS (VUB), Luc GOETEYN (Minaraad) et Luk VAN LANGENHOVE (UNU).

4.3.2. Énergie et climat

Ce groupe, sous la présidence du professeur Jean-Pascal van Ypersele de l'UCL, s'est réuni treize fois. M. Roger Aertsens (Fedichem) est le vice-président du groupe.

Le groupe a travaillé à la préparation d'un avis d'initiative : *l'avis cadre sur les obstacles à la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre économiquement rentables (mesures "no regret"* (20 mai), et a également collaboré à la préparation du *Mémorandum au nouveau Gouvernement fédéral* (20 mai).

Le groupe a également travaillé sur l'avis cadre pour une mobilité compatible avec le développement durable qui a été approuvé en 2004.

Lors de ses réunions, le groupe de travail a invité les experts suivants : Madame Ina DE VLIÉGER (VITO) et Messieurs Jean CECH (Doc 21), Eric CORNELIS (Groupe de recherches sur les transports, FUNDP - Namur), Markus LIECHTI (European Federation for Transport and Environment), Didier GOETGHEBUER (Institut wallon), Stef PROOST (Center for Economic Studies, KU Leuven), Michel PEELMAN (FEBIAC) et Philippe DEGAND (GRACQ-UCL).

4.3.3. Relations internationales

Sous la présidence du professeur Han Verschure (KULeuven) et la vice-présidence de M. Marek Poznanski (Collectif Stratégies Alimentaires), le groupe de travail s'est réuni six fois.

Il a préparé trois avis, sur la *note stratégique thématique sur l'Economie sociale de la DGCD* (18 février), la *note stratégique sectorielle sur l'Infrastructure de Base de la DGCD* (18 février), et un *avis cadre sur les notes stratégiques géographiques de la DGCD* (17 juin).

Le groupe a aussi participé à la rédaction du *Mémorandum au nouveau Gouvernement fédéral* (20 mai).

Enfin, en collaboration avec la ministre Neyts, le groupe de travail a préparé trois tables rondes dans le cadre du *Doha Development Agenda* : le 12 février et le 17 mars, sur le *commerce des services – AGCS – OMC* ; le 15 juillet, en préparation à la conférence ministérielle de l'OMC à Cancun.

Experts qui ont été entendus : Mesdames Liliane BLOEM et Nathalie LAGRANGE (SPF Affaires étrangères) et Caroline JANSEN (Cabinet Moerman); Messieurs Leopold CARREWYN (Buitenlandse Zaken) et Henk MAHIEU (Buitenlandse Zaken).

4.3.4. Normes de produits

Le groupe de travail s'est réuni six fois. Il est placé sous la présidence du professeur Luc Lavrysen (U Gent). La vice-présidence est assurée par Mme Delphine Misonne (conseiller scientifique, Centre de droit de l'environnement, FUSL).

Le groupe de travail a préparé deux avis, portant sur des *substances et préparations dangereuses (paraffines chlorées)* (18 février) et sur un *projet d'A.R. modifiant un projet d'A.R. limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (colorant bleu)* (17 juin).

Le groupe a aussi contribué à l'élaboration du *Mémorandum au nouveau Gouvernement fédéral* (20 mai).

Des experts ont été entendus par le groupe de travail : Mesdames Catheline DANTINNE, (Services Fédéraux pour les affaires environnementales), Annemie BOLLEN (SERV), Katia BODARD (VUB), Messieurs M. HUYSMAN (Federale Diensten voor het Leefmilieu) et Bart MARTENS (BBL).

4.3.5. Recherche scientifique et développement durable

Présidé par le professeur Luc Hens (VUB), le groupe de travail s'est réuni huit fois. La vice-présidence est assurée par M. Willy Weyns (Conseiller scientifique, VIWTA-Vlaams Parlement).

Suite aux résultats de la recherche (« *Mesurer le développement durable en Belgique : quel rôle pour les processus participatifs ?* ») demandée par le Conseil à l'Institut pour un Développement Durable (IDD) et le Centrum voor Duurzame Ontwikkeling (CDO) et suivie par le groupe de travail, celui-ci a longuement préparé un avis sur la construction participative d'un tableau de bord du développement durable pour la Belgique. Cet avis sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale en février 2004.

Le groupe de travail a également organisé, le 20 novembre, un séminaire interne sur le thème « *Tableau de bord du développement durable* », et a collaboré à la préparation du *Mémorandum au nouveau Gouvernement fédéral* (20 mai).

Ont été entendus en tant qu'experts : Messieurs Paul-Marie BOULANGER (IDD, Institut pour un développement durable), Bart DE RIDDER (CDO, Centrum voor duurzame ontwikkeling), Pierre-Yves THOMAS (IDD, Institut pour un développement durable) et Jo VAN ASSCHE (CDO, Centrum voor duurzame ontwikkeling).

4.3.6. Sensibilisation et communication

Mme Catherine Rousseau (CRIOC) assume la présidence de ce groupe de travail, et Mme Myriam Gérard la vice-présidence. Le groupe de travail s'est réuni neuf fois.

Le 25 mars, le groupe de travail a organisé, en partenariat avec le Service Public de Programmation Politique scientifique et avec la collaboration de la Commission Interdépartementale du Développement Durable, un symposium sur le thème « *Participation et politique de développement durable : comment rendre les consultations publiques plus efficaces ?* ».

Les actes de ce symposium ont été utilisés pour la rédaction d'un avis d'initiative sur la *nécessité de développer une stratégie de consultation et recommandations pour la consultation sur l'avant-projet du 2^{ème} Plan fédéral de développement durable* (20 mai), en collaboration avec le groupe de travail stratégies de durabilité. Le groupe a contribué également à la rédaction du *Mémorandum au nouveau Gouvernement fédéral* (20 mai).

Le groupe de travail a aussi organisé, le 21 mai, un séminaire interne sur le thème « *Dialogue sur la publicité et le développement durable* ». Le groupe a ensuite longuement discuté sur ce thème, en vue de préparer un avis. Mais l'idée a été abandonnée, et le groupe a maintenant pour objectif à plus long terme de rédiger une note de travail.

Enfin, le groupe de travail a commencé à préparer la célébration des 10 ans du CFDD. Il a continué à assumer le suivi du site de vulgarisation « Billy Globe », et a une réflexion permanente sur les outils de communication du conseil.

M. Jean CECH (Eco-Manager) est invité en tant qu'expert permanent en communication. Messieurs Schoofs (représentant de Mr Hadelin de Beer, président du SPP-DD) et Wim Van Damme (cabinet Van den Bossche) ont été entendus par le groupe de travail.

4.4. Secrétariat

Tâches

Le secrétariat est responsable de :

- ◇ la rédaction des projets d'avis sur base des discussions dans les groupes de travail;
- ◇ l'organisation des réunions : assemblées générales, réunions de Bureau, groupes de travail, tables rondes et symposiums organisés par le Conseil;
- ◇ la rédaction des rapports des réunions : assemblées générales, réunions de Bureau, groupes de travail, tables rondes et symposiums
- ◇ la rédaction (quatre fois par an) du "CFDD-Info";
- ◇ la rédaction du rapport d'activités et du rapport financier;
- ◇ l'organisation des conférences de presse et la rédaction des communiqués de presse;
- ◇ la composition et l'adaptation permanente du site web du Conseil;
- ◇ les contacts avec le comité d'experts du site web *Billy Globe* ;
- ◇ le suivi des conférences sur le développement durable en Belgique et à l'étranger, et la rédaction des rapports destinés aux membres;
- ◇ la collecte de la documentation nécessaire aux groupes de travail;
- ◇ la traduction des documents;
- ◇ la gestion, sous la responsabilité du Bureau;
- ◇ la comptabilité;
- ◇ l'accueil;
- ◇ l'administration.

Composition et répartition des tâches

En 2003, le secrétariat se composait des personnes suivantes :

- ◇ *Jan De Smedt*, secrétaire permanent (NL), licencié en sociologie : responsable de la conduite générale des travaux du secrétariat, de la représentation externe et de la communication ;
- ◇ *Catherine Mertens*, secrétaire permanente (FR), licenciée en biologie : responsable de l'organisation administrative du secrétariat, de la gestion financière et de l'élaboration du budget, collaboratrice scientifique du groupe de travail sensibilisation et communication, rapporteur des réunions statutaires du Conseil ;
- ◇ *Marc Depoortere*, collaborateur scientifique (FR), ingénieur civil physicien : collaborateur scientifique des groupes de travail Énergie et climat et Recherche scientifique ;
- ◇ *Stefanie Hugelier*, collaboratrice scientifique (NL), licenciée en droit : collaboratrice scientifique du groupe de travail Normes de produits ;
- ◇ *Nathalie Maelfait*, collaboratrice scientifique (NL), licenciée en anthropologie, remplacée à partir de septembre 2003 par *Koen Moerman* licencié en philosophie et communication, collaborateur scientifique : pour le groupe de travail Stratégies de durabilité, responsable de la gestion du site web et de la rédaction du CFDD Info ;
- ◇ *Karima Saqui* (FR) licenciée en droit : collaboratrice scientifique du groupe de travail Relations internationales et responsable des contacts avec la presse ;
- ◇ *Ingrid Emmery*, secrétaire de direction (NL) ;
- ◇ *Jean-Pierre Peetermans*, comptable (NL).

5. Rapport financier

Le Conseil dispose d'une dotation à charge du budget fédéral, qui était imputée à parts égales sur les crédits des Affaires sociales, Santé publique et Environnement, des services du Premier Ministre et de la Coopération au Développement, et qui dont les montants sont maintenant réunis dans le budget du SPF- Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Depuis le 1er avril 2003, tous les collaborateurs contractuels du secrétariat sont engagés et rémunérés par le SPF- Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Le Conseil disposait au départ en 2003 d'un total de 310.000 EURO. Le montant initial du budget de fonctionnement se montait à 293.000 EURO, dont 286.000 destinés au fonctionnement du Conseil et 7.000 au fonctionnement de l'informatique. Afin de pouvoir octroyer aux membres du personnel contractuel des compléments de traitement pour aligner leurs salaires sur ceux du Conseil National du Travail et du Conseil Central de l'Économie, 33.000 EURO ont été transférés du budget de fonctionnement du conseil au SPF.

En cours d'année, un transfert de 10.000 EURO de l'allocation de base 12.01 (fonctionnement général) vers l'allocation de base 12.04 (fonctionnement informatique) a dû être opéré, afin de payer les factures d'installation du nouveau serveur.

Le montant disponible en 2003 pour le Conseil se chiffrait donc à 260.000 EURO pour son fonctionnement (général et informatique) et à 17.000 EURO pour ses investissements (meubles et matériel informatique) (voir tableau 1).

Les grands postes de dépenses ont été cette année

- les jetons de présence (1.1), qui sont toutefois nettement moins élevés que l'année passée, en raison des élections ;
- les traductions (3.14) : de nombreux documents ont été traduits, en plus des avis ;
- le contrat avec un bureau de communication, qui s'occupe de professionnaliser la communication du conseil (4.4) ;
- enfin, la contribution du conseil aux European Environmental Advisory Councils (EEAC) est passée de 2.500 à 5.000 EURO (5.1).

Le Conseil a investi cette année 10.583,83 EURO pour du matériel informatique.

Les recettes de la journée d'étude se sont montées à 1.242,39 EURO (ces recettes sont utilisées uniquement pour payer des petites factures relatives à des symposiums, et sont déjà déduites du chiffre des dépenses).

Le tableau 1 reprend la répartition du budget par allocation de base.
Le tableau 2 donne le détail des dépenses pour 2003 .

Le solde des comptes de l'année est assez élevé : plus de 40.000 EURO. Ceci est dû au fait qu'avant les élections, et jusqu'à la fin de l'année, les services publics ont dû se soumettre à une discipline budgétaire très stricte (« principe de l'ancre »). Chaque mois, 1/15e seulement du budget de l'année était rendu disponible pour le fonctionnement. La conséquence la plus importante de ceci est que le conseil avait prévu d'organiser une fête pour ses 10 ans fin 2003, mais que ce budget n'a jamais été libéré. C'est en fait ce montant qui se retrouve en « solde ».

Tableau 3. Allocations de base du budget 2003, en EURO

code	description	montant	rubrique tableau 2
57.21.12.01.11	fonctionnement (non informatique)	243.000	1+2+3+4+5
57.21.12.04.34	fonctionnement informatique	17.000	6
57.21.74.01.03	investissements non informatique	2.000	7
57.21.74.04.06	investissements informatique	15.000	8
TOTAL		277.000	

Tableau 4. Dépenses CFDD 2003, en EURO

	budget	dépenses	solde
A. Fonctionnement			
1. Rémunérations			
1.1. jetons de présence et frais de transport	28.000,00	23.500,00	
1.2. participation conférences	20.000,00	17.560,00	
1.3. rémunérations experts groupes de travail	1.500,00	1.014,00	
Total 1	49.500,00	42.074,00	7.426,00
2. Locaux du secrétariat			
2.1. entretien locaux	11.000,00	10.938,00	
2.2. traitement sol	2.400,00	2.334,00	
2.3. charges locatives	20.000,00	9.000,00	
2.4. électricité	1.800,00	2.013,00	
Total 2	35.200,00	24.285,00	10.915,00
3. Marchandises et services			
3.1. contrats (extincteurs, hygiène)	3.500,00	3.792,00	
3.2. cafétéria, réceptions, frais assemblées gén.	5.500,00	4.813,00	
3.3 contrats leasing (photocopieuse, fax, eau)	10.000,00	9.894,00	
3.4. petites fournitures	2.000,00	1.925,00	
3.5. petites dépenses (caisse)	2.000,00	1.988,00	
3.6. frais de port	3.500,00	3.646,40	
3.7. papier	880,00	850,00	
3.8. impression papier, enveloppes...	2.000,00	3.369,00	
3.9. téléphone, fax, internet, abonnements	6.500,00	6.308,00	
3.10. internet	9.420,00	10.755,00	
3.11. achat de livres, publications	2.000,00	1.143,25	
3.12. tickets repas	10.000,00	9.981,00	
3.13. cours de formation	1.500,00	0,00	
3.14. traductions	20.000,00	31.762,00	
3.15. concours de recrutement	2.000,00	1.400,00	

	budget	dépenses	solde
Total 3	80.800,00	91.626,65	- 10.826,65
4. Actions de sensibilisation et de communication			
4.1. cfdd info	12.000,00	11.885,00	
4.2. journées d'étude	46.500,00	8.547,00	
4.3. conférences de presse	1.500,00	0,00	
4.4. contrat bureau de communication	25.000,00	25.000,00	
Total 4	85.000,00	45.432,00	39.568,00
5. Contributions financières			
5.1. contribution EEAC	2.500,00	5.000,00	- 2.500,00
Total 5	2.500,00	5.000,00	- 2.500,00
Total 1+2+3+4+5	243.000,00	208.417,65	34.582,35
6. Informatique			
6.1. maintenance, petit matériel	14.500,00	14.380,00	
6.2. cours de formation	2.500,00	2.300,00	
Total 6	17.000,00	16.680,00	320,00
Total A=1+2+3+4+5+6	260.000,00	225.097,65	34.902,35

B. Investissements			
7. Investissements non informatique			
Total 7	2.000,00	0,00	2.000,00
8. Investissements informatique			
8.1. petit matériel	1.600,00	0,00	
8.2. câblage	0	0,00	
8.3. modems	0	0,00	
8.4. 1 portable	2.500,00	2.478,29	
8.5. 3 PC	4.800,00	4.243,22	
8.6. logiciels	5.600,00	3.862,32	
8.7. réserve	500,00	0,00	
Total 8	15.000,00	10.583,83	4.416,17
Total B= 7+8	17.000,00	10.583,83	6.416,17
TOTAL GLOBAL	277.000,00	235.681,48	41.318,52

Annexes

Annexe 1. Liste des membres 2003

Son Altesse Royale le Prince PHILIPPE (président d'honneur)

38 membres ayant droit de vote

- De heer Bart BODE (Broederlijk delen)
- Mevrouw Claire BOSCH (FEVIA)
- Monsieur Arthur BODSON (vice-président)
- Madame Isabelle CHAPUT (Fédération des Entreprises de Belgique, FEB)
- Mevrouw Hilde DE BUCK (Electrabel)
- Monsieur Geoffroy DE SCHUTTER (Inter-Environnement Bruxelles, IEB)
- Monsieur Bernard DECOCK (Fédération des Entreprises de Belgique, FEB)
- Madame Irène DEKELPER (Centrale Générale des Syndicats Libérales, ACLVB/CGSLB)
- Mevrouw Karen DE POOTER (11.11.11)
- Madame Sophie ENGLEBIENNE (Oxfam-Solidarité)
- De heer Geert FREMOUT (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling, VODO)
- Professor Luc HENS (Vrije Universiteit Brussel, VUB)
- De heer Claude KLEIN (Federatie van de Chemische Industrie van België, Fedichem)
- ... (Union des Classes moyennes)
- Mevrouw Valérie KOCHUYT (Birdlife Belgium)
- Professor Luc LAVRYSEN (Universiteit Gent, UG)
- De heer Geert LEJEUNE (World Wide Fund for Nature – Belgium, WWF)
- Monsieur Bruno MELCKMANS (Fédération Générale des Travailleurs de Belgique (FGTB))
- Monsieur Roland MOREAU (Greenpeace Belgium) remplacé par dhr Wendel Trio
- Madame Anne PANNEELS (vice-présidente)
- Monsieur François PHILIPS (Fédération Générale des Travailleurs de Belgique, FGTB) remplacé par Mr Daniel Van Daele)
- Monsieur Marek POZNANSKI (Collectif Stratégies Alimentaires, CSA)
- Mevrouw Dominique RIGAUX (Samenwerkende Vennootschap voor Productie van Elektriciteit, SPE)
- De heer Theo ROMBOUTS (président)
- Madame Catherine ROUSSEAU (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, CRIOC)
- Professeur Jean-Pierre THOME (Université de Liège, ULg)
- De heer Paul VAN CAPPELLEN (Onderzoeks- en Informatiecentrum van de Verbruikersorganisaties, OIVO)
- Monsieur Daniel VAN DAELE (Fédération Générale du Travail de Belgique, FGTB)
- De heer Piet VANDEN ABEELE (De Unie van Zelfstandige Ondernemers, UNIZO)
- Mevrouw Saar VAN HAUWERMEIREN (Bond Beter Leefmilieu, BBL)
- Professeur Jean-Pascal van YPERSELE de STRIHOU (Université Catholique de Louvain, UCL)
- De heer Rudi VERHEYEN (ondervoorzitter)
- Professor Han VERSCHURE (Katholieke Universiteit Leuven, KULeuven)
- Mevrouw Jo VERVECKEN (Algemeen Belgisch Vakverbond van België, ABVV)
- Monsieur Dominique WEERTS (Centre National de Coopération au Développement, CNCD)
- De heer Tom WILLEMS (Algemeen Christelijk Vakverbond, ACV)
- Monsieur Alain WILMART (Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, CSC)
- Professeur Edwin ZACCAÏ (Université Libre de Bruxelles, ULB)

Observateurs représentant des Ministres et des Secrétaires d'Etat jusqu'au mois de juillet

- De heer Ivan PITTEVILS (Premier Ministre Guy Verhofstadt)
- Madame Martine GILLET (Vice-première Ministre et Ministre de l'Emploi, Laurette Onkelinx)
- Madame Jihane ANNANE (Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, Louis Michel)
- De heer Michiel VANDENBUSSCHE (Vice-premier Ministre et Ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale, Johan Vande Lanotte)
- Monsieur Bruno VALETTE (Vice-première Ministre et Ministre de la Mobilité et des Transports, Isabelle Durant)
- Mevrouw Inès VERLEYE (Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, Jef Tavernier)
- Monsieur Jacques BRASSINNE de LA BUISSIÈRE (Ministre de l'Intérieur Antoine Duquesne)
-(Ministre des Affaires sociales et des Pensions, Frank Vandenbroucke)
- Monsieur Jacques BAVEYE (Ministre des Finances, Didier Reynders)
- De heer Jan VANDERHAEGHE (Ministre de la Justice, Marc Verwilghen)
- Monsieur Bernard CRABBE, représentant du Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, adjoint au Ministre des Affaires étrangères, Eddy Boutmans
- Monsieur Paul DROGART (Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, Luc Van den Bossche)
- Madame Laurence SMETS (Ministre de la Défense, André Flahaut)
- De heer Luc BAS (Vlaams Gewest)
- Monsieur Renaud DAELE (Deutschsprachige Gemeinschaft)
- De heer Frank DEMEYERE (Commissaire du Gouvernement chargé de la politique des grandes villes, adjoint à la vice-première Ministre et Ministre de l'Emploi, Laurette Onkelinx)
- Madame Florence DIDION (Région Bruxelles-Capitale)
- Monsieur Christophe KELEKOM (Communauté française)
- Monsieur Luc MABILLE (Ministre des Télécommunications et des Entreprises et participations publiques, Rik Daems)
- De heer Marc PALLEMAERTS (Secrétaire d'Etat à l'énergie et au développement durable, adjoint au ministre de la mobilité et des transports, Olivier Deleuze remplacé par M. Zenner)
- Monsieur Emmanuel SÉRUSIAUX (Région wallonne)
- De heer Evert MARECHAL (Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Affaires étrangères, Annemie Neyts)
- ... (Vlaamse Gemeenschap)

Observateurs représentant des Ministres et des Secrétaires d'Etat - Nouveau Gouvernement

- De heer Ivan PITTEVILS (Premier Ministre, Guy Verhofstadt) remplacé par Mevrouw Nele ROOBROUCK
- Madame Martine GILLET (Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice, Laurette Onkelinx)
- De heer Koen DOENS (Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, Louis Michel)
- De heer Michiel VANDENBUSSCHE (Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget et des Entreprises publiques, Johan Vande Lanotte)
- Mevrouw Micheline BOGAERT (Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur, Patrick Dewael)
- De heer Toon WASSENBERG (Ministre de l'Emploi et des Pensions, Frank Vandenbroucke)
- De heer Johan THEETAERT (Ministre de la Défense, André Flahaut)
- De heer Abdoelrahman SHERIF, (Ministre de la Coopération au développement, Marc Verwilghen)
- Monsieur Denis RONDAY (Ministre des Finances, Didier Reynders)
- (Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Rudy Demotte)
- Mevrouw Els BROUWERS (Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et

- de la Politique scientifique, Fientje Moerman)
- Mevrouw Isabel HAEST (Ministre de la Mobilité et de l'Economie sociale, Bert Anciaux)
 - Monsieur Paul DROGART (Ministre de la Fonction publique, de l'intégration sociale et de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des chances, Marie Arena)
 - De heer Evert MARECHAL (Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, Sabine Laruelle)
 - De heer Wim VAN DAMME, (Ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable, Freya Van den Bossche)
 - (Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat, adjoint au Ministre du Budget et des Entreprises publiques, Peter Vanvelthoven)
 - (Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et aux Affaires étrangères, adjoint au Ministre des Affaires étrangères, Jacques Simonet, -remplacé par Frédérique Ries)
 -(Secrétaire d'état à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au Ministre des Finances, Hervé Jamar)
 -(Secrétaire d'Etat aux Familles et aux Personnes handicapées, adjointe au Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Isabelle Simonis)
 - (Secrétaire d'Etat à la Simplification administrative, adjoint au Premier Ministre, Vincent Van Quickenborne)
 - (Secrétaire d'Etat à l'Organisation du travail et au Bien-être au travail, adjointe au Ministre de l'Emploi et des Pensions, Kathleen Van Brempt)
 - De heer Luc BAS (Vlaams Gewest)
 - Monsieur M. Renaud DAELE (Deutschsprachige Gemeinschaft)
 - Madame Florence DIDION (Région Bruxelles-Capitale)
 - Monsieur Christophe KELEKOM (Communauté française)
 - Monsieur Emmanuel SÉRUSIAUX (Région wallonne)
 - (Vlaamse Gemeenschap)

Autres observateurs

- Monsieur Jacques DE BRAKELEER (Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable, CWEDD)
- De heer Hadelin de BEER de LAER (SPP DD)
- Monsieur Pino CARLINO (Conseil Économique et Social de la Région Wallonne, CESRW) remplacé par Monsieur Jacques FOSTIER, remplacé par Madame Fabienne DIDEBERG
- Madame Maïté MASSAER (Conseil de l'Environnement de la Région Bruxelles-Capitale)
- De heer Kris FRANZEN (Economische en Sociale Raad voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest)
- Madame Nadine GOUZÉE (Bureau Fédéral du Plan)
- Madame Marie-Paule KESTEMONT (Université Catholique de Louvain, UCL)
- Monsieur Jacques LABAR (Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale)
- Madame Jacqueline MILLER (Bureau Européen de l'Environnement, BEE)
- Madame Delphine MISONNE (Centre de droit de l'environnement, FUSL)
- De heer Kris PEETERS (Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen, SERV) remplacé par M. Peter KERREMANS
- Monsieur Robert TOLLET (Conseil Central de l'Economie- Centrale Raad voor het Bedrijfsleven, CCE-CRB) remplacé par Ton HARDING
- De heer Jan VERHEEKE (Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen, MiNa-raad)
- De heer Jan VERSCHOOTEN (Interdepartementale Commissie Duurzame Ontwikkeling, ICDO)
- De heer Willy WEYNS (Bond Beter Leefmilieu, BBL)

Annexe 2. Présences aux assemblées générales de 2003

Stemgerechtigde leden

x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excusé, ... = membre non désigné					
	18/02	20/05	17/06	21/10	18/12
<i>Président et vice-présidents</i>					
Rombouts Theo	x	x	x	x	x
Panneels Anne	-	x	x	x	x
Verheyen Rudi	-	x	x	-	-
Bodson Arthur	-	x	-	-	-
<i>ONG Environnement</i>					
Valérie Kochuyt	x	-	x	x	x
De Schutter Geoffroy	x	x	0	0	0
Lejeune Geert	0	-	x	0	-
Moreau Roland/Wendel Trio	-	x	x	x	0
Denis Van Eeckhout	x	x	x	x	x
Van Hauwermeiren Saar	x	x	x	-	x
<i>ONG Développement</i>					
Bode Bart	-	x	0	-	x
Englebienne Sophie	0	x	0	0	-
Fremout Geert	x	x	x	x	x
Poznanski Marek	x	0	0	0	0
De Pooter Karen	x	x	x	0	x
Weerts Dominique	0	0	0	x	0
<i>ONG Consommateurs</i>					
Rousseau Catherine	x	x	x	x	x
Van Cappellen Paul	-	0	-	0	0
<i>Organisations des travailleurs</i>					
Dekelper Irène	-	-	-	-	-
Philips François/Van Daele Daniel	-	-	x	-	x

x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excuse, ... = membre non désigné					
	18/02	20/05	17/06	21/10	18/12
Melckmans Bruno	x	x	0	0	0
Willems Tom	x	0	0	x	-
Vervecken Jo	-	-	-
Wilmart Alain	x	x	x	0	0
<i>Organisations d'employeurs</i>					
Bosch Claire	0	x	x	-	x
Chaput Isabelle	x	-	x	-	x
Decock Bernard	0	0	0	0	x
Klein Claude	-	x	-	0	-
Lacroix Barbara/...	x	x	0
Vanden Abeele Piet	0	0	-	x	0
<i>Producteurs d'énergie</i>					
Rigaux Dominique	x	-	x	x	x
De Buck Hilde	x	x	0	-	-
<i>Milieus scientifiques</i>					
Hens Luc	x	x	x	x	x
Lavrysen Luc	x	x	x	x	-
Thomé Jean-Pierre	0	0	0	0	0
van Ypersele de Strihou Jean-Pascal	-	x	-	x	-
Verschure Han	x	x	x	x	x
Zaccaï Edwin	-	x	-	x	-

Observateurs jusqu'au mois de juillet

x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excuse, ... = membre non désigné					
	18/02	20/04	17/06		
<i>Gouvernement fédéral</i>					
Bacquelaine Myriam/Jihane Annane	0	0	0		
Baveye Jacques	0	0	0		

x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excusé, ... = membre non désigné					
	18/02	20/04	17/06		
Brassinne de La Buisnière Jacques	0	0	0		
Crabbe Bernard	0	0	0		
Demeyere Frank	-	0	0		
Drogart Paul	-	-	-		
Gillet Martine	0	0	0		
Mabille Luc	0	0	0		
Pallemaerts Marc/...	0		
Pittevils Ivan	0	0	0		
Maréchal Evert	0	0	0		
Vandenbussche Michiel	x	-	-		
Vanderhaeghe Jan	0	0	0		
Verleye Inès/Lenaerts Ulrik	0	0	0		
Valette Bruno	x	0	0		
Waarnemers vanaf juli				21/10	18/12
<i>Nouveau Gouvernement fédéral</i>					
Abdoelrahman Sherif				x	0
Gillet Martine				0	0
Ronday Denis				0	0
Maréchal Evert				x	0
Pittevils Ivan				0	0
Vandenbussche Michiel				0	-
Haest Isabel				...	0
Theetaert Johan				x	0
Van Damme Wim				x	x
	18/02	20/05	17/06	21/10	18/12
<i>Gouvernements des régions et communautés</i>					
Bas Luc	x	x	x	x	-

x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excusé, ... = membre non désigné					
	18/02	20/04	17/06		
Daele Renaud	-	-	-	x	-
Didion Florence	0	0	0	0	0
Kelekom Christophe	0	0	0	0	0
Sérusiaux Emmanuel	0	0	0	0	0
...
<i>Conseillers scientifiques</i>					
Kestemont Marie-Paul	-	-	x	x	x
Miller Jacqueline	x	x	-	x	x
Misonne Delphine	x	x	x	x	x
Weyns Willy	-	-	x	0	0
<i>Autres observateurs</i>					
Carlino Pino/Fostier Jacques	0	0	0	0	0
de Beer de Laer Hadelin				x	x
De Brakeleer Jacques	0	0	0	0	0
Foscolo Patricia	0	0	0	0	0
Franzen Chris	0	0	0	0	0
Labar Jacques	0	0	0	0	0
Peeters Kris/Kerremans Peter	0	0	0	0	0
Tollet Robert/Ton Harding	0	0	0	0	0
Cornet d'Elzjus John	-	x	x	-	-
Gouzée Nadine	x	x	x	x	x
Verheeke Jan/Cédric Van De Walle	-	-	-	-	-
Verschooten Jan	0	0	0	0	0

Annexe 3. Liste des avis 1994 - 2003

AVIS CNDD 1994–1997

1. **Avis sur le Programme National Belge de Réduction des Emissions de CO₂** - 05/05/94 - à la demande du Ministre de l'Environnement J. Santkin
2. **Avis sur la seconde session de la CDD (NY) et interventions belges prévues** - 05/05/94 –d'initiative
3. **Avis concernant l'amélioration de la procédure relative aux rapports de la Belgique à la CDD** –05/05/94 - d'initiative
4. **Réactions du CNDD sur le Rapport National Belge 1994 à la CDD** - 27/01/95 - d'initiative
5. **Recommandations du CNDD concernant la politique énergétique dans la perspective d'un développement durable** - 12/05/95 - à la demande du Ministre de l'Environnement J. Santkin
6. **Avis sur la politique de développement durable - département recherche scientifique** – 12/05/95 - à la demande du Ministre de la Politique scientifique J.M. Dehousse, adressé à son successeur, M. Daerden
7. **Avis du CNDD sur le Rapport National 1995** - 27/02/96 - d'initiative
8. **Avis du CNDD sur l'avant-projet de loi relative aux normes de produits** - 28/06/96 - à la demande du Ministre de l'Environnement J. Peeters
9. **Avis du CNDD sur l'avant-projet de première Communication Nationale Belge à la Conférence des Parties de la Convention- cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'état actuel du Programme National Belge de réduction des émissions de CO₂** - 20/09/96 - à la demande du Ministre de l'Environnement J. Peeters
10. **Avis du CNDD sur l'avant projet de loi relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable** - 29/11/96 - d'initiative
11. **Avis du CNDD concernant la politique à long terme "Recherche scientifique et développement durable"**- 16/04/97 - d'initiative
12. **Avis du CNDD sur la révision du 5e Programme d'action de l'Union Européenne sur l'environnement et le développement durable** - 16/04/97 - à la demande des présidents de la Chambre et du Sénat, Messieurs Langendries et Swaelen

AVIS CFDD 1997

1. **Avis concernant "Annoncer la couleur. Plan d'avenir pour la coopération belge au développement" du Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, Réginald Moreels** - 08/10/97 - à la demande de ce dernier et du Parlement
2. **Avis sur le soutien du département Coopération au Développement à la recherche agricole internationale, dans le cadre du "Consultative Groupe on International Agricultural Research" (CGIAR)** - 08/10/97 - à la demande du Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, Réginald Moreels.

1998

1. **Avis concernant la note sectorielle de l'AGCD sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, étayant le Plan d'Avenir pour la coopération belge au Développement-** 30/01/98 - à la demande du Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, R. Moreels.

2. **Avis sur l'influence du clonage des plantes et des animaux sur la biodiversité et le développement durable**- 26/03/98 - à la demande du Ministre de la Politique Scientifique, Y. Ylief.
3. **Avis concernant la note sectorielle de l'AGCD, "l'Infrastructure"** - 29/05/98 - à la demande du Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, R. Moreels.
4. **Avis sur la mise en œuvre en Belgique du Protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre** – 28/09/98 – à la demande du Secrétaire d'Etat à l'Environnement, J. Peeters
5. **Avis concernant les Directives pour la protection des consommateurs de la Commission on Sustainable Development (CSD)** – 04/12/98 – d'initiative.

1999

1. **Avis sur la mise en oeuvre en Belgique de la Convention sur la diversité biologique** – 23 février – d'initiative.
2. **Avis concernant un accord multilatéral sur l'investissement** – 23 février – demandé par le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie et des Télécommunications, chargé du Commerce extérieur, M. Elio Di Rupo.
3. **Avis sur le projet d'AR portant fixation de normes de produits pour les emballages** – 23 février – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters.
4. **Avis concernant le projet d'AR modifiant l'AR du 5 octobre 1998 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses** – 20 avril – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters.
5. **Mémoire au nouveau gouvernement fédéral** – 15 juin.
6. **Deuxième avis substances et préparations dangereuses** – 15 juin – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters.
7. **Avis concernant un projet d'AR modifiant l'AR du 24 mai 1982 réglementant la mise sur le marché de substances pouvant être dangereuses pour l'homme ou son environnement** – 30 juin – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters.
8. **Avis concernant le projet d'AR portant sur l'interdiction de mise sur le marché de certains produits contenant des paraffines chlorées à chaîne moléculaire courte** – 19 octobre – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters et transmis à son successeur, le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, Mme Magda Aelvoet.
9. **Avis concernant le projet d'AR relatif au bruit aérien émis par les appareils domestiques** – 19 octobre – demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, Mme Magda Aelvoet.
10. **Avis sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto** – 19 octobre – d'initiative.
11. **Avis sur la fiscalité dans le cadre de la politique climatique** – 19 octobre – d'initiative.
12. **Avis piles et accumulateurs** – 14 décembre – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters et transmis à son successeur, le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, Mme Magda Aelvoet.
13. **Avis sur un projet d'AR concernant la mise sur le marché des produits biocides** – 14 décembre – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters et

transmis à son successeur, le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, Mme Magda Aelvoet.

14. **Avis composés organiques volatils à partir d'essence** – 14 décembre – demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, Mme Magda Aelvoet.
15. **Avis essence et diesel** – 14 décembre – demandé par le Ministre de la Mobilité et des Transports, Mme Isabelle Durant, et le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, M. Olivier Deleuze.

2000

1. **Avis concernant un projet d'AR visant à modifier l'AR du 25 février 1996 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses** - 15 février 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
2. **Avis sur l'Avant-projet de plan fédéral pour un développement durable 2000-2003** - 4 avril 2000 - demandé par la Commission Interdépartementale du Développement Durable
3. **Avis sur l'Avant-projet de plan fédéral de lutte contre l'acidification et l'ozone troposphérique** - 4 avril 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
4. **Avis sur le sixième programme d'action en matière d'environnement de l'Union européenne** - 20 juin 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
5. **Avis sur les substances et les préparations dangereuses** - 20 juin 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
6. **Avis sur les concessions domaniales pour les éoliennes en mer** - 20 juin 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet, et le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
7. **Avis sur la note de politique Coopération au développement La qualité dans la solidarité. Partenariat pour le développement durable** - 20 juin 2000 - demandé par le Secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, Monsieur Eddy Boutmans
8. **Avis sur les incidences sur l'environnement et les permis et autorisations relatifs à certaines activités exercées en mer** - 20 juin 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
9. **Avis sur le Livre vert sur l'établissement dans l'Union européenne d'un système d'échange de droits d'émission des gaz à effet de serre** - 17 octobre 2000 - demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
10. **Avis sur un projet d'AR limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (amiante)** - 17 octobre 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
11. **Avis sur les câbles en Mer du Nord** - 17 octobre 2000 - demandé par le Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la politique des grandes villes, Monsieur Charles Picqué
12. **Avis sur la teneur en soufre de certains combustibles liquides** - 17 octobre 2000 - demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
13. **Avis sur la communication de la Commission européenne sur le recours au principe de précaution** - 17 octobre 2000 - d'initiative

14. **Avis sur les normes emballage du Comité Européen de Normalisation (CEN)** - 28 novembre 2000 - demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
15. **Avis sur la révision de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable** - 28 novembre 2000 - demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze

2001

1. **Avis sur les ADPIC et la biodiversité** – 6 février 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
2. **Avis sur la transposition en droit belge de la directive biotechnologie de l'UE** – 6 février 2001– demandé par le Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la politique des grandes villes, Monsieur Charles Picqué
3. **Avis sur les substances et préparations dangereuses (26ème adaptation de la directive de l'UE)** – 6 février 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
4. **Avis sur un avant-projet d'AR concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves** – 6 février 2001– demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
5. **Avis sur un avant-projet d'AR portant interdiction de la mise sur le marché des produits destinés à usage ménager pour le lavage des textiles et contenant des phosphates** – 6 février 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
6. **Avis sur les substances et préparations dangereuses (27ème adaptation de la directive de l'UE)** – 24 avril 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
7. **Avis sur les méthodes de mesure concernant la teneur en plomb des essences et la teneur en soufre du gasoil-diesel** – 24 avril 2001 – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
8. **Avis sur la stratégie de développement durable de l'Union européenne** – 24 avril 2001 – d'initiative
9. **Avis sur le livre vert sur la politique intégrée de produits de la Commission européenne** – 22 mai 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
10. **Avis sur le livre blanc de la Commission européenne Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques** – 22 mai 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
11. **Avis sur le tributylétain** – 22 mai 2001 – d'initiative
12. **Avis sur la recherche agricole internationale en matière d'organismes génétiquement modifiés dans le cadre d'une politique de coopération au développement** – 25 octobre 2001 – demandé par le Secrétaire d'Etat à la Coopération Internationale, Monsieur Eddy Boutmans
13. **Avis sur la défédéralisation de la coopération au développement** – 25 octobre 2001 – demandé par le Secrétaire d'Etat à la Coopération Internationale, Monsieur Eddy Boutmans

14. **Avis sur l'avant-projet d'arrêté royal relatif au papier** – 25 octobre 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
15. **Avis sur les accords négociés en tant qu'instruments de la politique climatique** – 25 octobre 2001 – d'initiative
16. **Deuxième avis sur la stratégie de développement durable de l'Union européenne** – 18 décembre 2001 – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
17. **Avis sur un projet d'AR relatif à l'interdiction de la publicité pour le chauffage électrique** – 18 décembre 2001 – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
18. **Avis sur l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'établissement, l'exécution et le suivi d'un Plan national Climat, ainsi que l'établissement de rapports, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques et du Protocole de Kyoto** – 18 décembre 2001 – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze

2002

1. **Avis sur un projet d'AR relatif aux factures de fourniture d'électricité et de gaz** (19 février 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
2. **Avis sur un avant-projet d'AR relatif à la puissance sonore produite par des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments** (19 février 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et , de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
3. **Avis sur les indicateurs de développement durable** (16 avril 2002), d'initiative
4. **Avis sur un avant-projet de loi modifiant la loi relative aux normes de produits** (16 avril 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
5. **Avis sur les substances et préparations dangereuses Transposition de quatre directives** (16 avril 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
6. **Avis préparatoire au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg** (16 avril 2002), d'initiative
7. **Avis sur les grandes lignes du plan directeur fédéral *politique de produits et environnement*** (18 juin 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
8. **Avis sur deux projets d'AR relatifs à la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans les peintures et vernis de décoration et dans les produits utilisés pour la retouche de véhicules** (18 juin 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
9. **Avis sur un projet d'AR relatif à la teneur en soufre du gasoil de chauffage** (18 juin 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
10. **Deuxième avis préparatoire au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg** (18 juin 2002), demandé par le Premier ministre Guy Verhofstadt
11. **Avis sur un projet d'arrêté royal relatif aux factures de charbon et gasoil de chauffage** (18 juin 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze

12. **Avis sur l'utilisation en Belgique des mécanismes de flexibilité** (18 juin 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
13. **Avis relatif aux substances et préparations dangereuses Transposition de deux directives (créosote)** (18 juin 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
14. **Avis sur les niveaux d'émissions de NOx et CO pour les chaudières de chauffage central** (15 octobre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
15. **Avis général sur les notes stratégiques sectorielles, et thématiques de la DGCI** (15 octobre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans
16. **Avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI sur l'agriculture et la sécurité alimentaire** (15 octobre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans
17. **Avis sur la note stratégique thématique de la DGCI sur l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes** (15 octobre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans
18. **Avis sur les métaux lourds dans les emballages** (15 octobre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
19. **Avis sur la dissémination volontaire dans l'environnement ainsi que la mise sur le marché des ogm** (15 octobre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
20. **Avis sur des substances et préparations dangereuses (composés organostanniques)** (15 octobre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
21. **Avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI sur la construction de la paix** (15 octobre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans
22. **Premier avis faisant suite au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg** (15 octobre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
23. **Avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI concernant les soins de santé de base** (17 décembre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans
24. **Avis sur la note stratégique thématique 'Environnement' de la Direction Générale de la Coopération Internationale (DGCI)** (17 décembre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans
25. **Avis sur des mesures de prévention et autres en vue de limiter la pollution de l'environnement par les véhicules et de promouvoir un mode de production durable des véhicules** (17 décembre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Monsieur Jef Tavernier
26. **Avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI sur l'enseignement et la formation** (17 décembre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans
27. **Avis sur le projet de Plan national d'action Environnement Santé** (17 décembre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Monsieur Jef Tavernier
28. **Avis relatif à la protection de l'atmosphère contre les émanations de gaz et particules des engins mobiles non routiers** (17 décembre 2002), demandé par la Ministre de la

Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Monsieur Jef Tavernier

29. **Avis relatif aux dénominations, aux caractéristiques et à la teneur en plomb des essences pour les véhicules à moteur** (17 décembre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
30. **Avis sur un projet d'AR relatif à l'évaluation des incidences sur l'environnement du programme indicatif des moyens de production d'électricité, du plan de développement du réseau de transport d'électricité et du plan indicatif d'approvisionnement en gaz naturel** (17 décembre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
31. **Avis sur l'avant-projet de plan directeur fédéral (2003-2005) Politique des produits et environnement** (17 décembre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Monsieur Jef Tavernier

2003

1. **Avis sur l'intégration verticale du développement durable et la multi-level governance** (18 décembre 2003), d'initiative.
2. **Avis cadre sur les notes stratégiques géographiques de la Direction générale de Coopération au Développement** (17 juin 2003), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans.
3. **Avis sur un projet d'A.R. modifiant un projet d'A.R. limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (colorant bleu)** (17 juin 2003), demandé par le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Monsieur Jef Tavernier.
4. **Avis cadre sur les obstacles à la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre économiquement rentables (mesures "no regret")** (17 juin 2003), d'initiative.
5. **Avis sur la nécessité de développer une stratégie de consultation et recommandations pour la consultation sur l'avant-projet du 2^{ème} Plan fédéral de développement durable** (20 mai 2003), d'initiative.
6. **Mémorandum au nouveau gouvernement fédéral** (20 mai 2003), d'initiative.
7. **Avis sur la note stratégique sectorielle sur l'Infrastructure de Base de la DGCD** (18 février 2003), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans.
8. **Avis sur la note stratégique thématique sur l'économie sociale de la DGCD** (18 février 2003), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans.
9. **Avis sur des substances et préparations dangereuses (paraffines chlorées)** (18 février 2003), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze.